



SAINT-CYR-L'ÉCOLE¹
(YVELINES)

Débat d'orientation budgétaire

2015

SOMMAIRE

Les enjeux de la commune

Le contexte économique

Rétrospective financière

Perspectives financières

Plan financier communal

Plan pluriannuel d'investissement

Focus sur les associations : L'Amicale Laïque et le CAO

Les enjeux de la commune

Un autofinancement de 15% pour porter les investissements

Maîtriser des frais de fonctionnement

Conserver une dynamique fiscale de meilleure qualité que la moyenne des communes de même strate

Conserver une grille tarifaire de meilleure qualité que la moyenne des communes de même strate

Faire un usage raisonné de la dette

CONTEXTE ECONOMIQUE

LA CROISSANCE DANS LE MONDE



PERSPECTIVES MONDIALES



2015 :

3,0%

CROISSANCE MONDIALE



2015 :

4,8%

PAYS EN DÉVELOPPEMENT



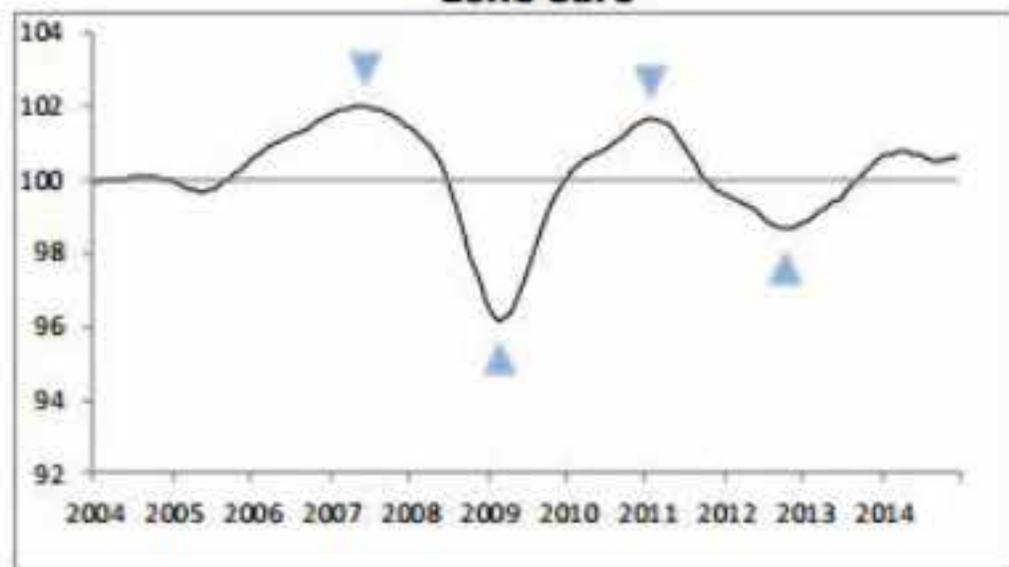
2015 :

2,2%

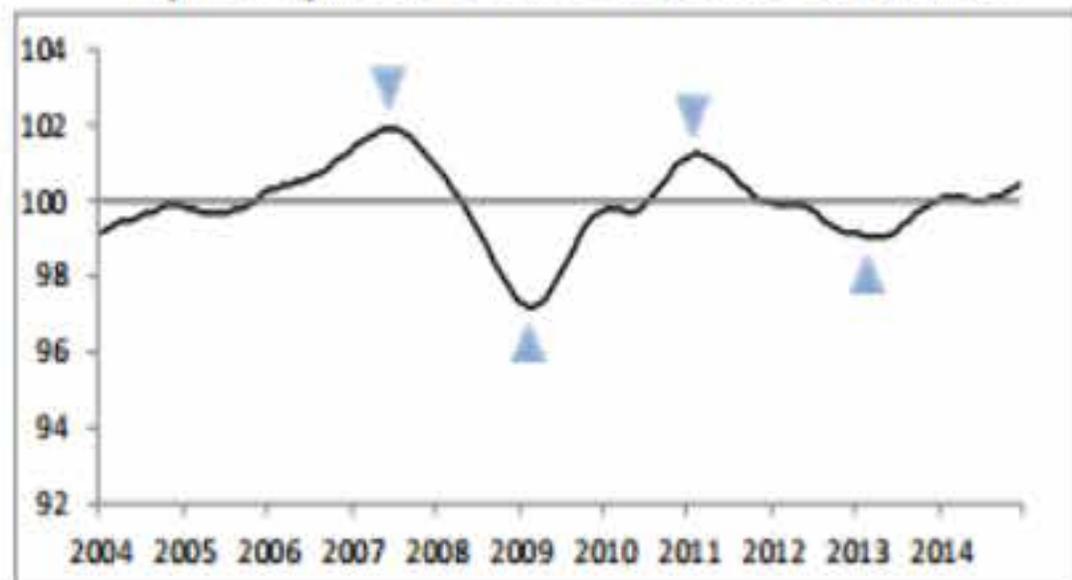
PAYS À REVENU ÉLEVÉ

ZONE EURO (OCDE)

Signes d'une inflexion positive de la croissance en zone euro



Dynamique de croissance stable en France



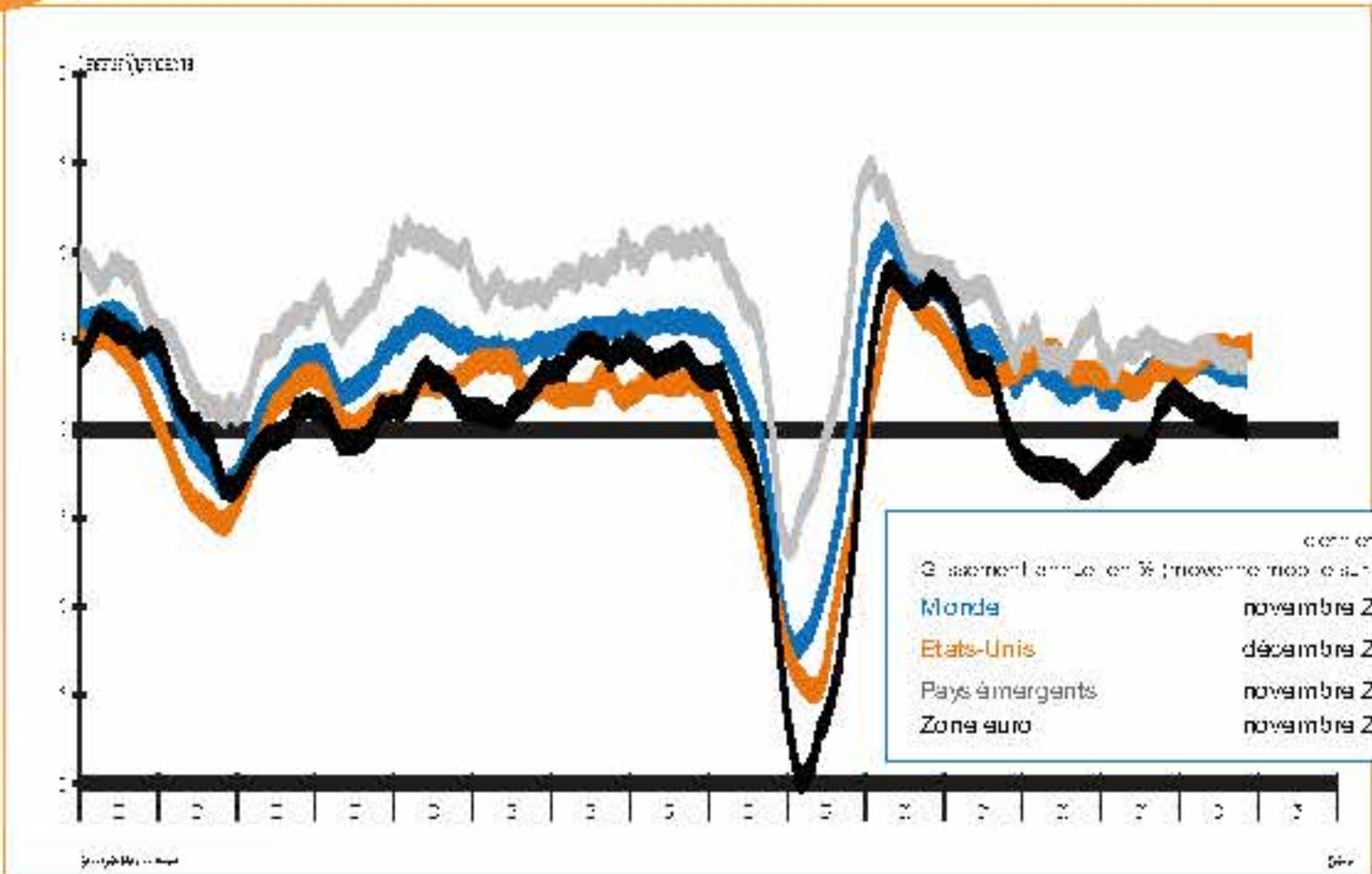
PERSPECTIVES DE CROISSANCE POUR 2015 (OCDE)

- La Banque mondiale prévoit une **amélioration des perspectives** économiques mondiales en 2015 malgré les **risques à la baisse** liés à des tendances divergentes.
- L'OCDE, indique les premiers signes d'inflexion de la croissance en **zone euro**, et plus particulièrement en **Allemagne** et en **Espagne**. On note une amélioration en **Italie**. Les perspectives pour la **France** restent inchangées par rapport au mois de janvier 2015 avec une anticipation de croissance stable.



2

Production industrielle



CONTEXTE NATIONAL

CONTEXTE NATIONAL – Grandes tendances

- Une inflation finalement nulle qui met davantage dans le rouge le budget de l'Etat
- La France sous pression de l'UE pour son déficit excessif
- Un exécutif sans réelle volonté ni pouvoir de réformer l'Etat
- Une dépréciation de l'Euro face aux autres monnaies
- Des prix du pétrole qui semblent être orientés durablement à la baisse
- Des taux d'intérêts très faibles
- Un « Quantitative Easing » et le rachat des dettes des Etats qui mettent provisoirement les pays à la traîne à l'abri des risques de marché

CONTEXTE NATIONAL

Conséquences locales

MESURES GOUVERNEMENTALES : LA DGF

- Diminution très rapide de la dotation globale de fonctionnement

Répercussions sur les collectivités territoriales par une baisse des dotations de l'Etat :

- 1,5 milliard d'euros en 2014
- 3,67 milliard d'euros en 2015
- 3,67 milliard d'euros en 2016
- 3,67 milliard d'euros en 2017

Soit une baisse totale de 12,6 milliards d'euros entre 2014 et 2017

Pour le gouvernement, cette véritable amputation est toutefois « *soutenable pour les collectivités territoriales* » car elle représente « *1,91 % (de leurs) ressources réelles de fonctionnement* » pour 2015...

MESURES GOUVERNEMENTALES : LA DSU

- Augmentation de l'enveloppe de la DSU de 180 millions d'euros.
- Mais, Saint-Cyr l'Ecole serait sortie de la DSU
- Les différents courriers et relances de la Préfecture des Yvelines reçoivent des réponses approximatives et des silences gênés.
- Le cabinet Klopfer précise que Saint-Cyr l'Ecole serait éligible à la DSU

La situation actuelle vis-à-vis de la DSU est très floue

MESURES GOUVERNEMENTALES : LE FDPTP

- **Suppression progressive du FDPTP**

Cette dotation aux communes les plus pauvres, au sein d'un même département, issue des communes qui produisent le plus de TP est reconduite en 2015 et sera supprimée en 2 temps en 2016 et 2017.

MESURES GOUVERNEMENTALES : LE FPIC

- **Montée en puissance du Fond de Péréquation intercommunal**

Notre commune est contributrice.

La contribution de la commune sera multipliée par 2,5 en trois ans.

L'arrivée de Vélizy-Villacoublay dans la CA VGP augmente la « richesse moyenne » par habitant et alourdit la facture pour notre commune.

MESURES GOUVERNEMENTALES : LE FOND D'AMORÇAGE POUR LES TAP

- **La fin du fond d'amorçage pour Saint-Cyr l'Ecole**

Une valeur d'environ 100 000 euros au regard des 500 à 600 k€ de la réforme des temps scolaires

Pour l'année scolaire 2015-2016, seules en bénéficieront les communes éligibles à la DSU cible ou à la DSR cible, ainsi que les communes des départements d'outre-mer, Saint-Pierre-et-Miquelon et la collectivité de Saint-Martin (art. 55 du PLF)



MESURES GOUVERNEMENTALES : LE FRSIF

- **Cette dotation de péréquation va continuer de croître (+20 millions)**

Cette ressource va croître pour notre commune, avant de perdre 1/3 de sa valeur en 2017 lors de l'intégration de Vélizy-Villacoublay à la CAVGP.

Cette ressource devrait croître à nouveau de 5 à 10% par an à partir de 2018 et jusqu'en 2020.

MESURES GOUVERNEMENTALES : LE FCTVA

- **Cette ressource est constituée du remboursement partiel de la TVA sur les investissements**

Le taux de FCTVA passe de 15,761 à 16,404 %

A titre indicatif, pour un FCTVA d'un million d'euros, cela représente une hausse d'un peu moins de 41 000 euros de nos recettes, soit environ 13 fois moins que le coût estimé de la réforme des temps scolaires pour notre commune.

MESURES GOUVERNEMENTALES

VALEUR DES BASES LOCATIVES

- **La valeur locative est le montant sur lequel sont appliqués les taux d'impositions de la commune, de la CAVGP, du département**

La valeur des bases locatives augmente de 0,9%, sur qui correspond à une augmentation de 0,9% des impôts locaux à taux de prélèvements constants.

Cela correspond à un gain net d'un peu moins de 80 000€

CONTEXTE NATIONAL

LES IMPACTS NEGATIFS POUR LA COMMUNE

- La baisse des ressources de la commune

Une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement pour 2015 engendrant une perte de ressources de 440k€

La sortie (ou pas?) de la commune du dispositif de politique de la ville avec la perte de la Dotation de Solidarité Urbaine d'un montant de 630k€

La fin du fond d'amorçage, soit environ 100k€

Soit une perte de recettes comprise entre 540k€ et 1170k€

Cela correspond à une perte de 2 à 4 fois la subvention de l'AL et du CAO

Ou 100 à 200% de la participation des familles aux modes de gardes périscolaires

CONTEXTE NATIONAL

LES IMPACTS NEGATIFS POUR LA COMMUNE

- **Les dépenses liées aux directives gouvernementales**

La mise en place en année pleine des rythmes scolaires pour 500 à 600k€

La mise en œuvre de la péréquation intercommunale (FPIC) pour 340.000 €

Soit une augmentation des dépenses d'environ 900k€

**Cela correspond perte d'environ 3 fois la subvention de l'AL et du CAO
ou la totalité de la participation des familles à la restauration scolaire**

CONTEXTE NATIONAL

LES IMPACTS POSITIFS POUR LA COMMUNE

- **Les recettes liées aux directives gouvernementales**

Le FRSIF : +110 k€

La revalorisation de la valeur locative des bases imposables : +80k€

La revalorisation du taux du FCTVA : +41k€

Soit un total de 231 k€

CONTEXTE NATIONAL

Résultat des flux pour l'année 2015

- **Les recettes liées aux directives gouvernementales**

Pertes de recettes : 540 à 1170k€

Augmentations des charges : 900 k€

Gains de recettes : +231 k€

Résultat attendu : entre -1209 et -1809 k€

Soit entre 4 et 6,5 fois les subventions de l'AL et du CAO

Ou encore l'équivalent d'une hausse de 14 à 21% des impôts locaux



RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

2011-2014

D'après le rapport d'étape du cabinet Klopfer

EPARGNE BRUTE ET CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

D'après le rapport d'étape du cabinet Klopfer

INTRODUCTION : INDICATEURS D'ANALYSE

▪ L'EPARGNE BRUTE

Solde des recettes réelles de fonctionnement après règlement des dépenses réelles de fonctionnement, l'épargne brute témoigne tout à la fois :

- de l'aisance de la section de fonctionnement ;
- et de la capacité de la collectivité à se désendetter ou à investir (avec un effet de levier de 1 à 10).

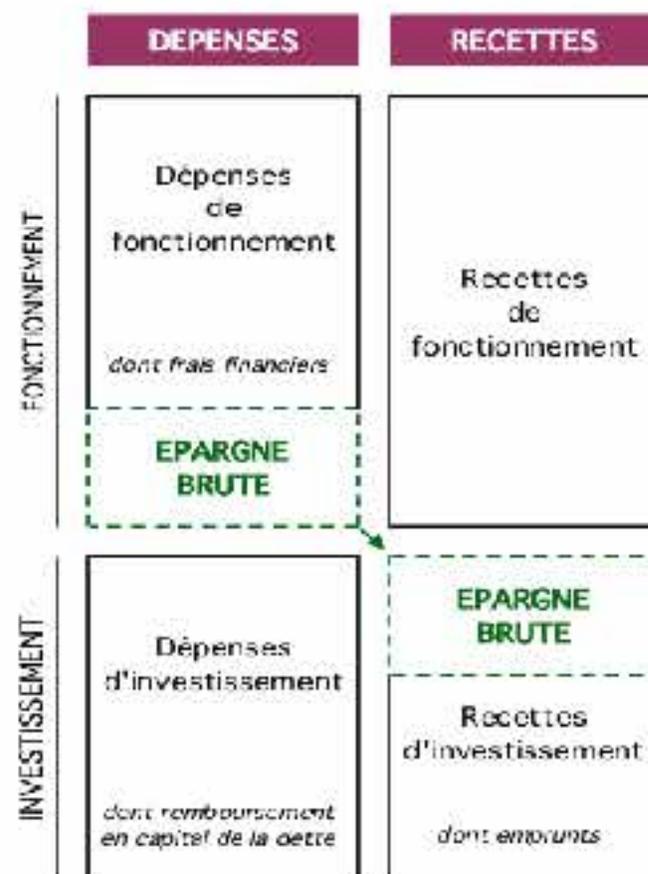
Cet effet de levier s'explique comme suit :

- 1 d'épargne brute représente : soit une marge de manœuvre potentielle de 1 en fonctionnement, soit une ressource de 1 directement mobilisable en section d'investissement ;

- cette ressource de 1 permet de gager (à condition qu'elle soit récurrente) une annuité d'emprunt du même montant ;

- elle permet donc de contracter un emprunt de 10 (qui occasionne en gros 1 d'annuité sur 15 ans

Mais cet effet de levier joue dans les deux sens : 1 de perdu en fonctionnement représente 10 de moins de capacité à investir.



INTRODUCTION : INDICATEURS D'ANALYSE



▪ LE TAUX D'EPARGNE BRUTE

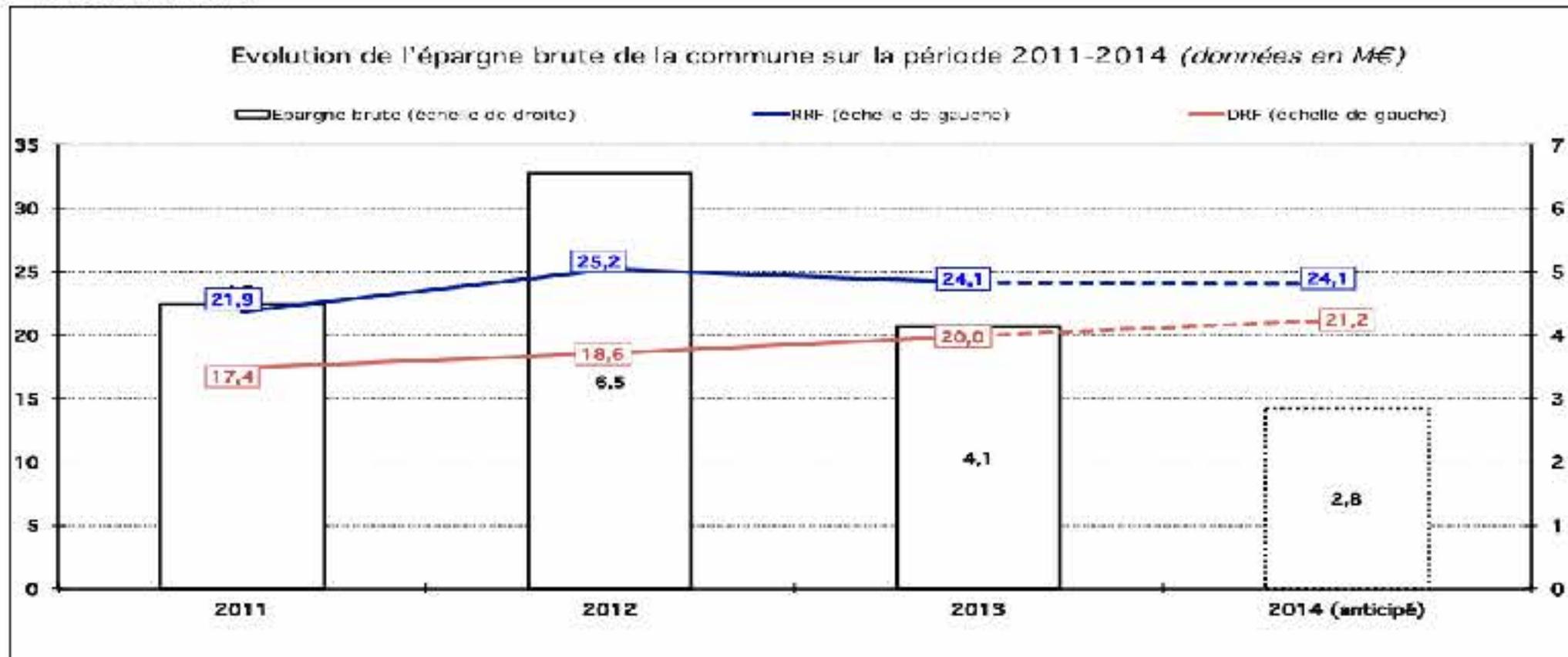
- Mode de calcul : ratio épargne brute / recettes réelles de fonctionnement (exprimé en %).
- Signification : part de ses recettes courantes qu'une collectivité est en mesure d'épargner chaque année sur son cycle de fonctionnement (en vue de financer sa section d'investissement). Indicateur implicite de sa capacité à équilibrer son budget.
- Seuils retenus :
 - ✓ seuil minimal (empirique) : 7% ;
 - ✓ zone d'alerte : 10%.

▪ LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

- Mode de calcul : ratio dette / épargne brute (exprimé en années).
- Signification : principal indicateur de solvabilité (capacité de la collectivité à rembourser sa dette).
- Seuils retenus :
 - ✓ seuil maximum : 15 ans, soit la durée de vie moyenne résiduelle du patrimoine public local et des emprunts mobilisés pour le financer ;
 - ✓ zone d'alerte : entre 8 et 12 ans en fonction de la situation financière « de départ » de la collectivité.

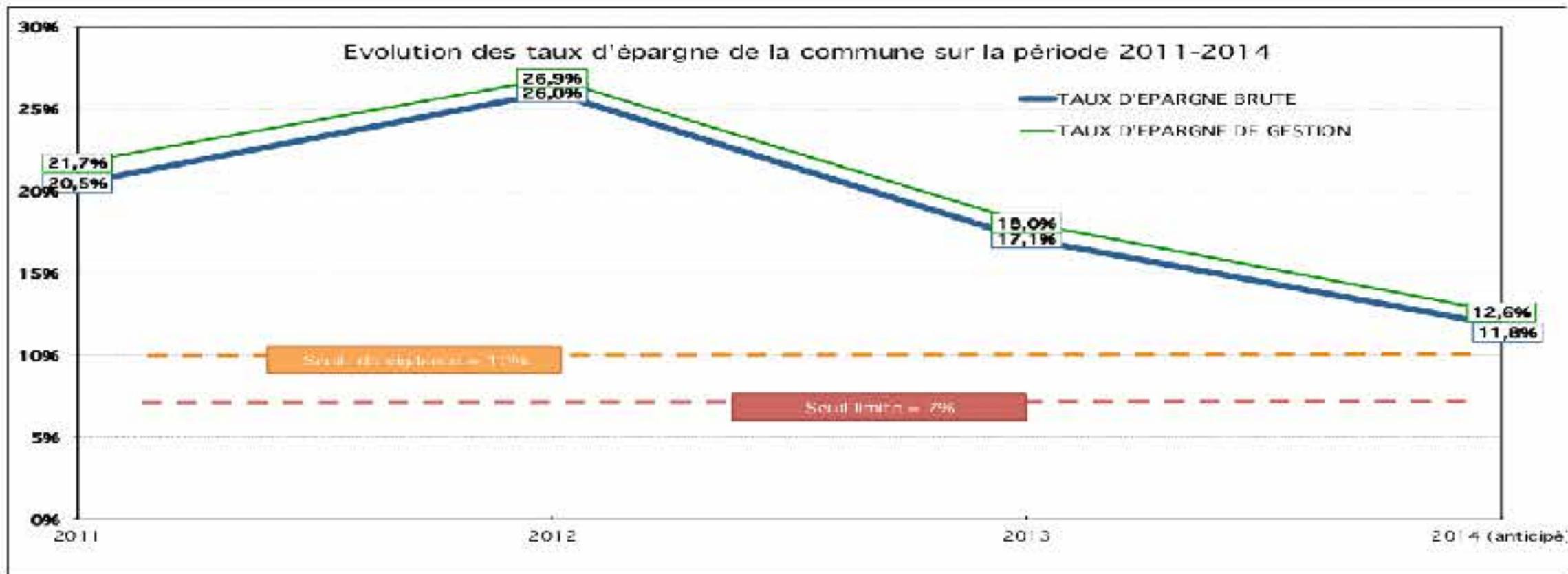
ANALYSE RETROSPECTIVE • EPARGNE BRUTE

- Sous réserve de la représentativité du Pré CA 2014 établi en janvier, l'épargne brute aurait perdu 60% de son montant depuis 2012 et en deux ans elle serait revenue de 26% à moins de 12% des recettes réelles de fonctionnement.



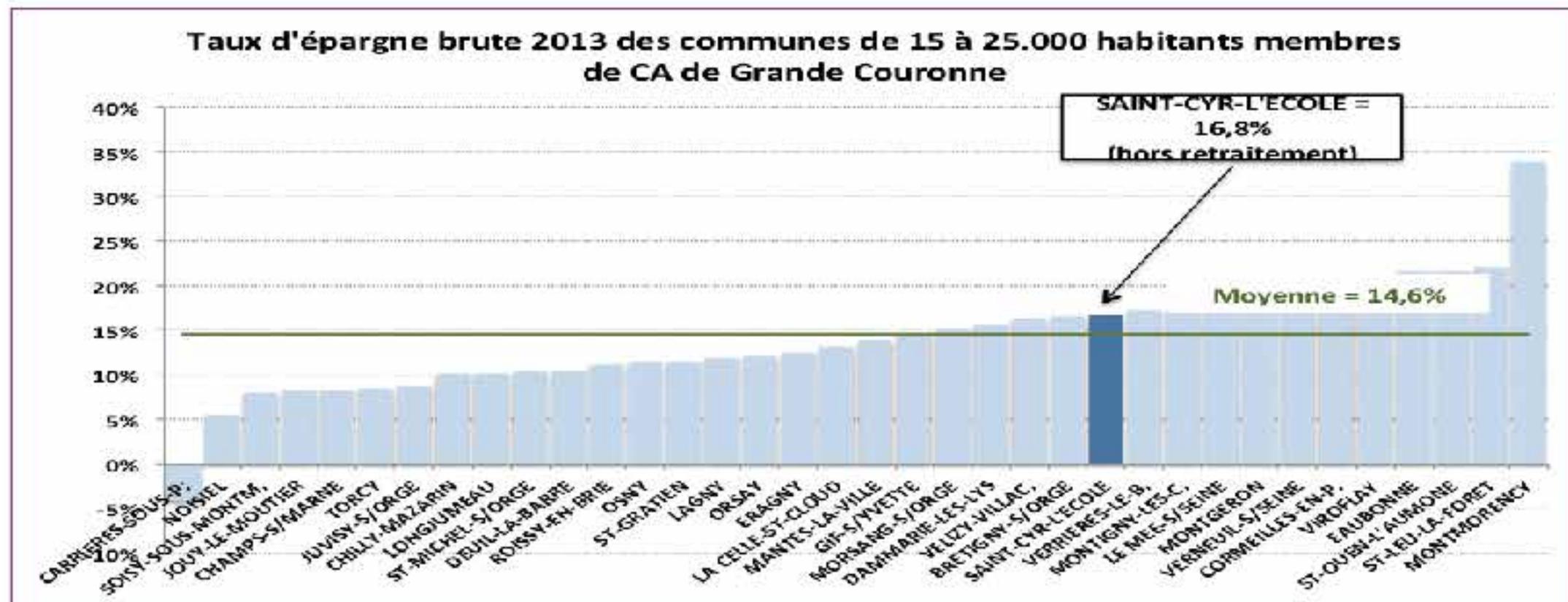
ANALYSE RETROSPECTIVE • EPARGNE BRUTE

Le taux d'épargne brute atteint en 2014 approche du seuil de vigilance et il pourrait à terme s'avérer insuffisant pour prendre en charge les dotations aux amortissements, mettant la commune en difficulté sur le plan de l'équilibre budgétaire.



ANALYSE RETROSPECTIVE • EPARGNE BRUTE

En 2013, dernière année pour laquelle des comparaisons nationales sont disponibles, le taux d'épargne brute de St Cyr l'Ecole se positionnait favorablement à 15% au-dessus de la moyenne des communes de l'échantillon.



Synthèse sur la Capacité d'Auto Financement

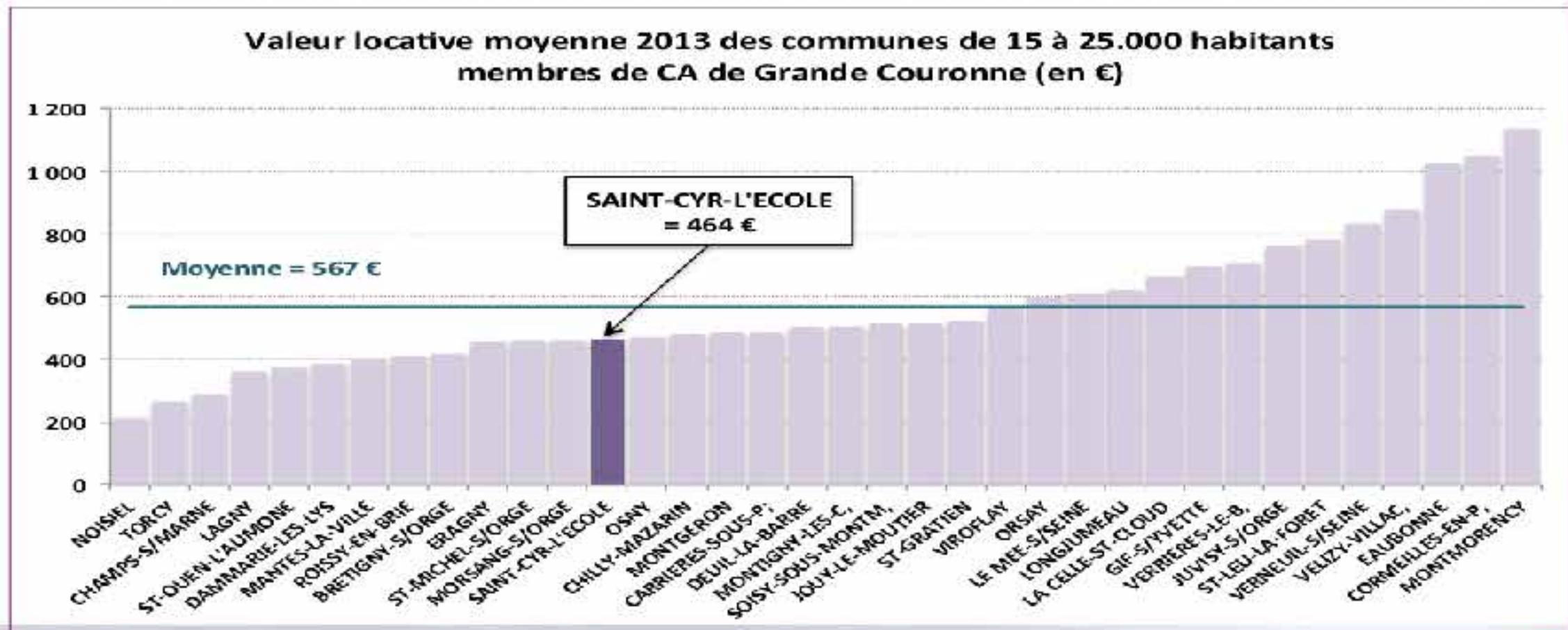
- La capacité d'autofinancement a été particulièrement favorable de 2011 à 2013
- Les efforts qui ont été consentis avant 2011 ont permis d'ajuster la pression sur la masse salariale en 2012 et 2013 et de baisser les taux d'imposition.
- La mise en œuvre des nouveaux temps scolaires, très faiblement compensée financièrement, a dégradé, en 2014, le ratio dépenses/recettes de fonctionnement au dessous du raisonnable (15%) pour une ville de notre strate démographique.

LA FISCALITE DE LA COMMUNE

D'après le rapport d'étape du cabinet Klopfer

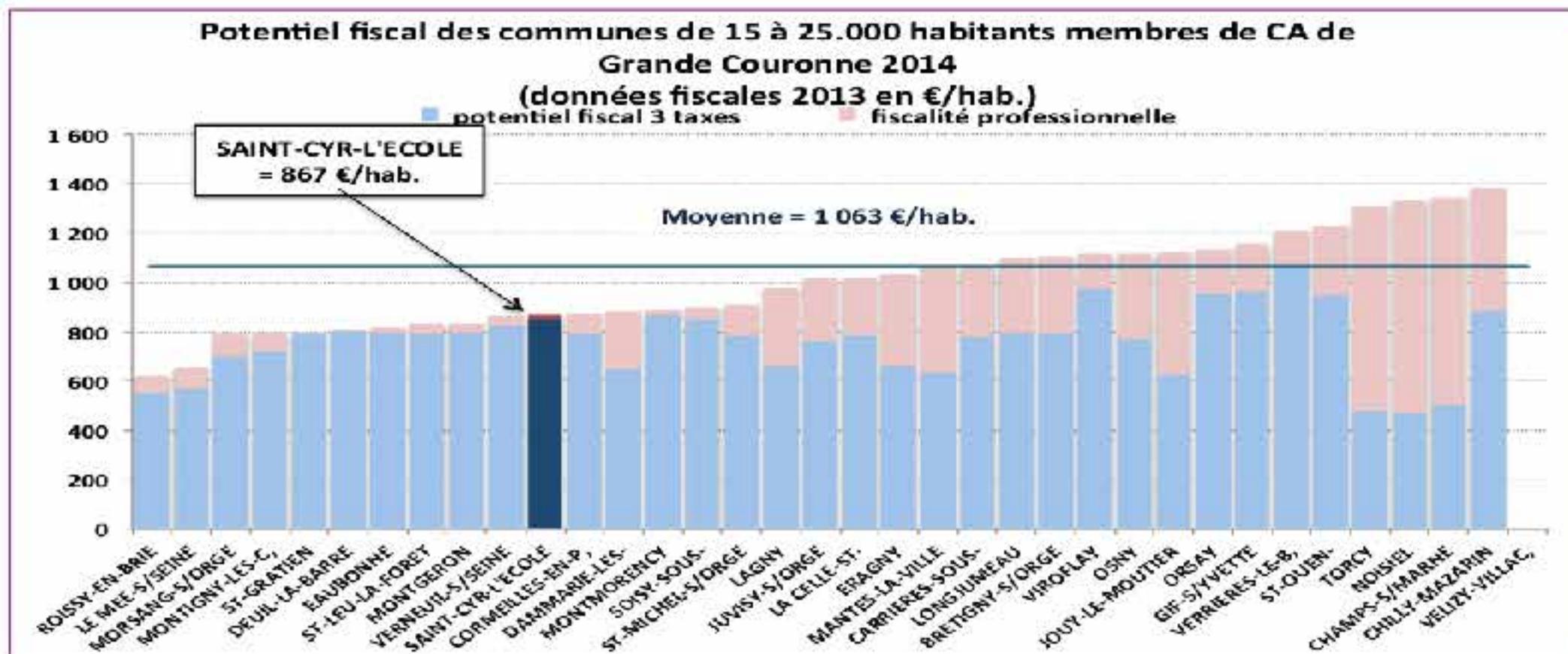
ANALYSE RETROSPECTIVE • RECETTES DE FONCTIONNEMENT-FISCALITE

La valeur locative moyenne de l'habitat Saint Cyrien est en retrait de 18% sur la moyenne de l'échantillon



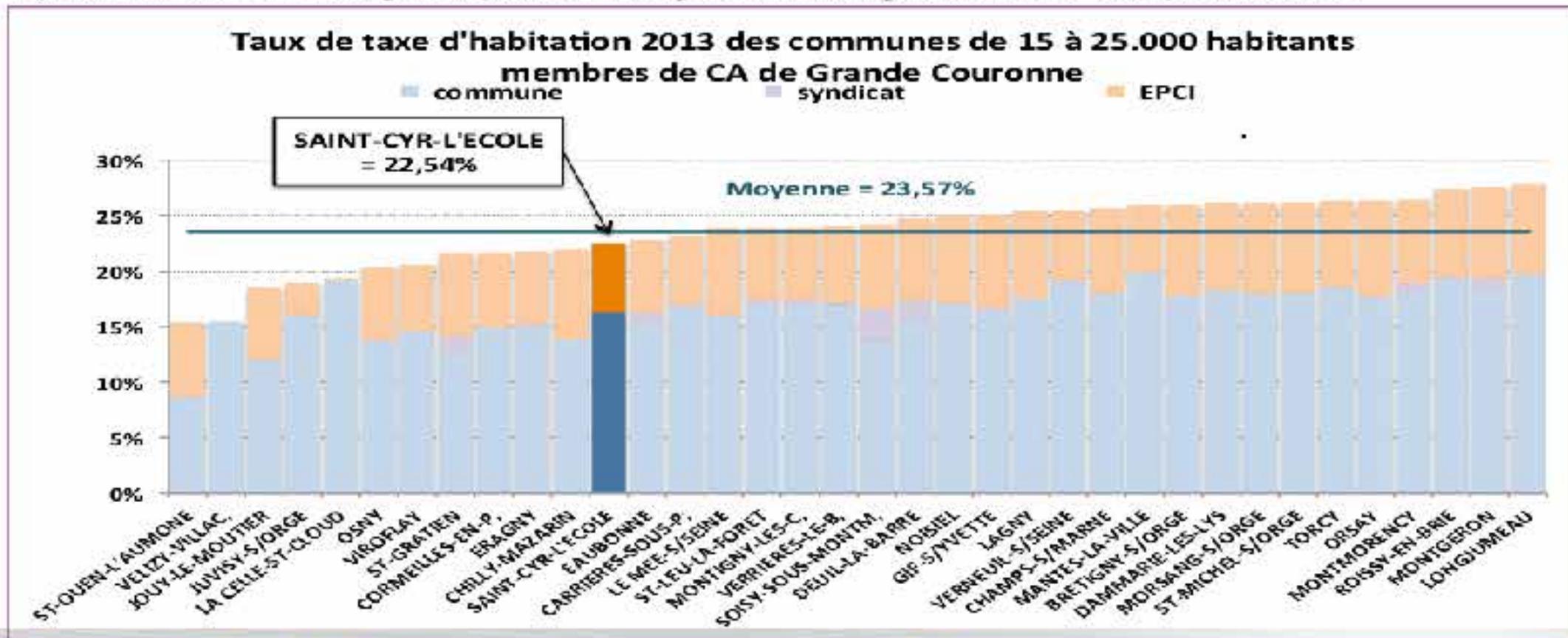
ANALYSE RETROSPECTIVE • RECETTES DE FONCTIONNEMENT-FISCALITE

Le potentiel fiscal 4 taxes de la commune est inférieur de 18% à la moyenne de l'échantillon de référence



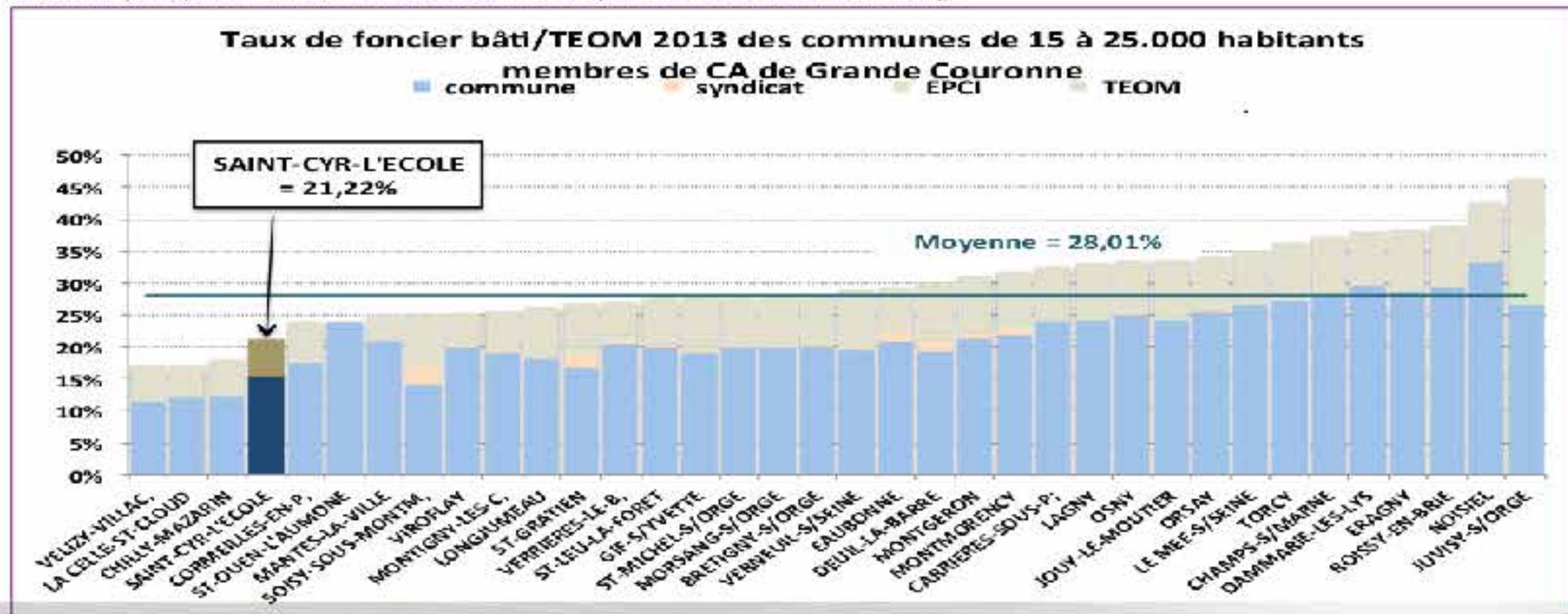
ANALYSE RETROSPECTIVE • RECETTES DE FONCTIONNEMENT-FISCALITE

Le taux global de taxe d'habitation acquitté par le contribuable Saint Cyrien était en 2013 de 4,4% inférieur à la moyenne, ce chiffre ayant dû être porté autour de 6,8% en 2014



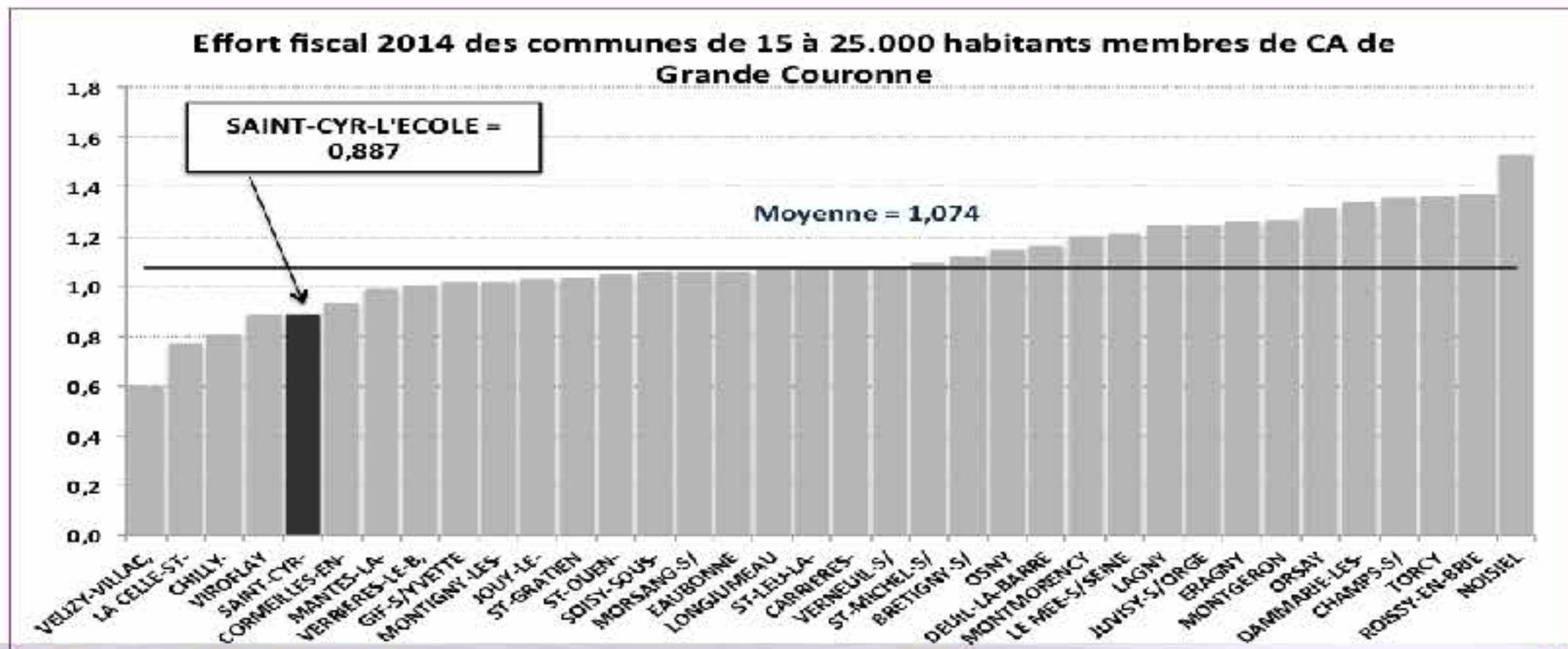
ANALYSE RETROSPECTIVE • RECETTES DE FONCTIONNEMENT-FISCALITE

L'écart est nettement plus important sur le foncier bâti, et aux yeux du contribuable, il est également accentué par le fait que les Yvelines sont le 3^{ème} département le moins imposé de France (7,58 % en 2014 contre 12,69 % en Essonne, 13,25 % dans le Val d'Oise et 15,70 % en Seine et Marne,)



ANALYSE RETROSPECTIVE • RECETTES DE FONCTIONNEMENT-FISCALITE

Au total, l'effort fiscal de la commune est en retrait de 17% sur la moyenne de l'échantillon



Synthèse sur la **fiscalité de la commune**

Par rapport aux communes de même strate, la commune a les caractéristiques suivantes :

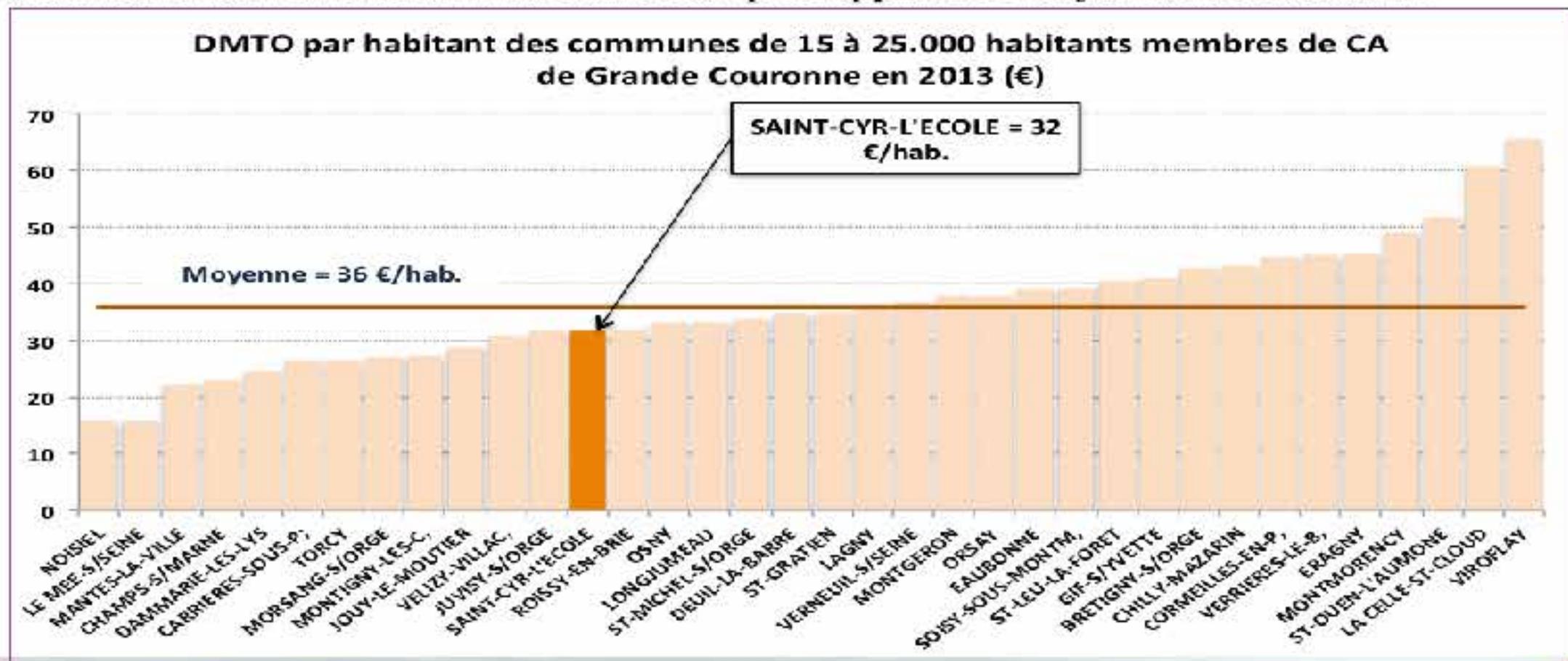
- La valeur locative de l'habitat Saint-Cyrien est en retrait de 18%
- Le potentiel fiscal (4 taxes) est inférieur de 18%
- Le taux de taxe d'habitation est inférieur d'au moins 6,4%
- Le taux de taxe foncière est inférieur de près de 25%
- **L'effort fiscal est inférieur de 17% à la moyenne**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT FISCALES

D'après le rapport d'étape du cabinet Klopfer

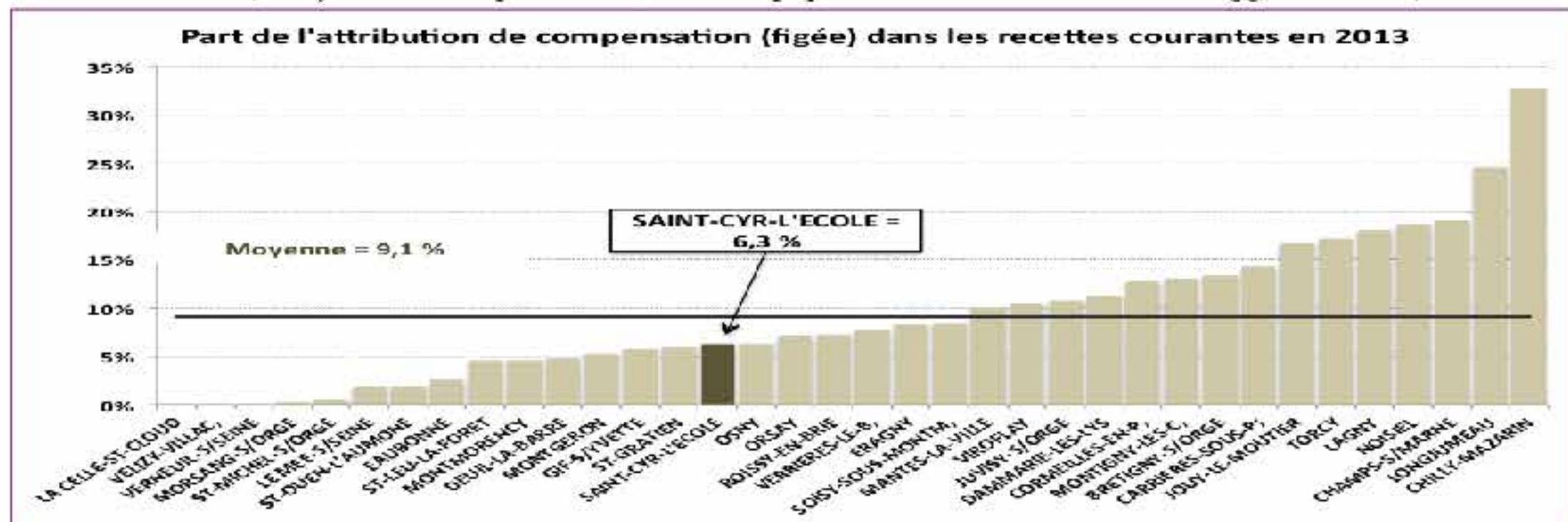
ANALYSE RETROSPECTIVE • RECETTES DE FONCT. - FISCALITE INDIRECTE

Les droits de mutation sont inférieurs de 10% par rapport à la moyenne de l'échantillon



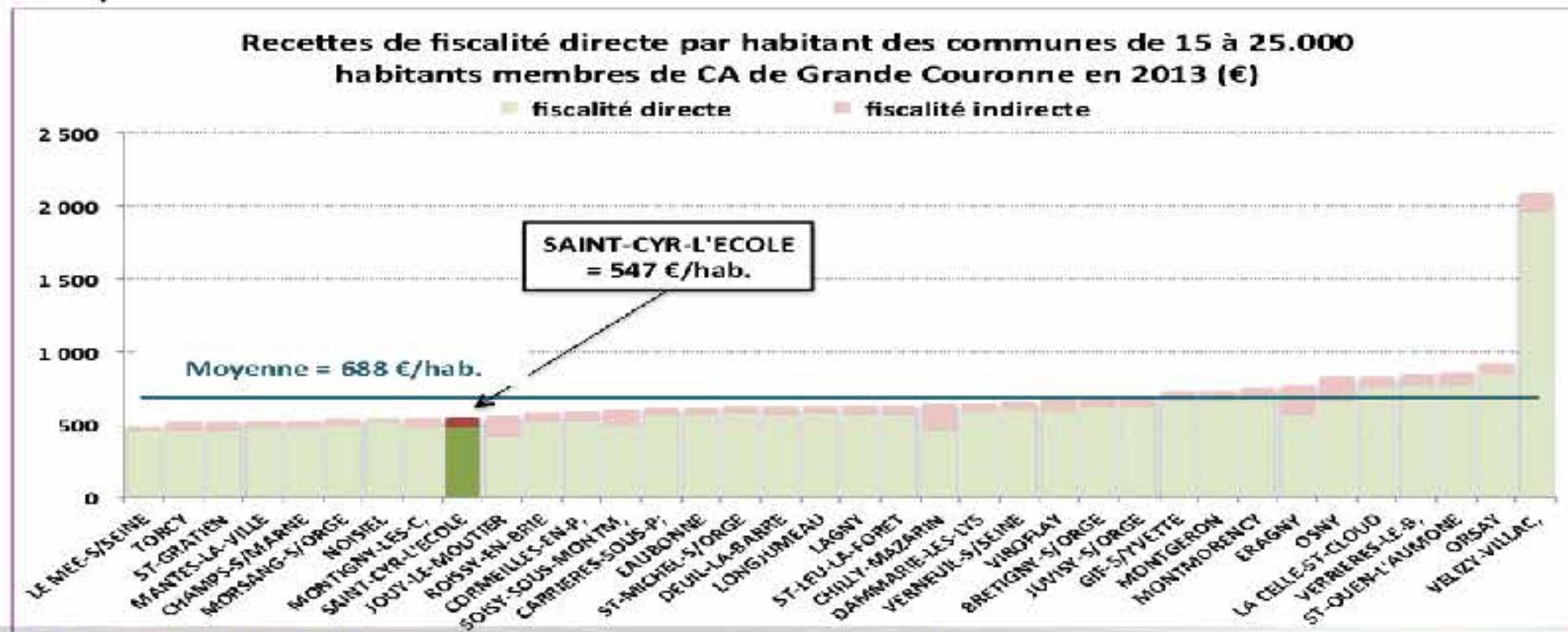
ANALYSE RETROSPECTIVE • RECETTES DE FONCT.- REVERSEMENTS DE VGP

L'attribution de compensation de St Cyr l'École représente 6,3% de ses recettes ce qui est modeste par rapport à la moyenne de l'échantillon. Toutefois il faut prendre en compte le fait que la commune ne perçoit en 2013 que 4,1% de l'AC totale versée par VGP (36,3 M€) en raison de bases fiscales historiques inférieures à la moyenne de la communauté (St Cyr L'École représente 7,3% de la population de la communauté d'agglomération)



ANALYSE RETROSPECTIVE • RECETTES DE FONCTIONNEMENT-FISCALITE

Les recettes fiscales de la commune se situaient en 2013 à plus de 20% au-dessous de la moyenne de l'échantillon de référence. L'écart s'accroît vraisemblablement en 2014 compte tenu du recul des taux et de la faible croissance des bases.



Synthèse sur les **recettes fiscales de la commune**

Par rapport aux communes de même strate, la commune a les caractéristiques suivantes :

- Les droits de mutation par habitant sont inférieurs de 10%
- Saint-Cyr l'École représente 7,3% de la population de la CAVGP, mais ne reçoit que 6,3% de l'attribution de compensation (principe de la conservation de la pauvreté initiale et du partage de la croissance ultérieure)
- **Les recettes fiscales sont inférieures de plus de 20%**

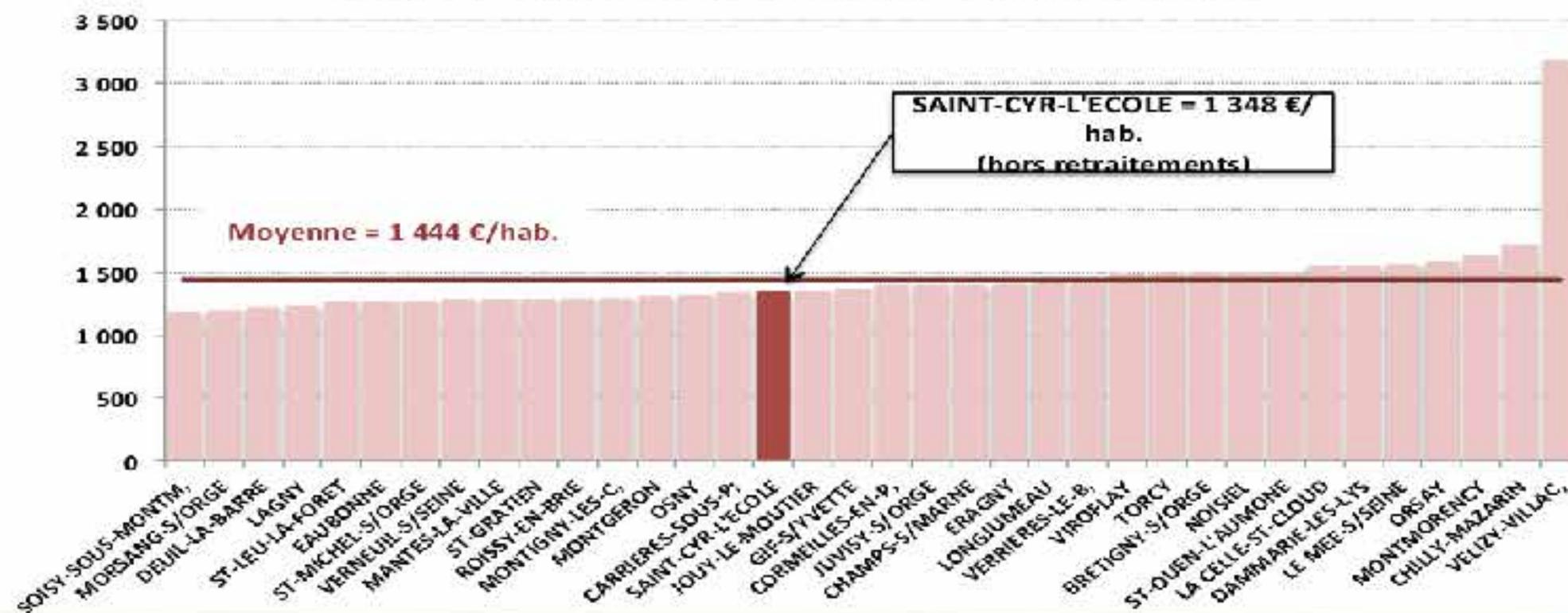
RECETTES DE FONCTIONNEMENT NON FISCALES

D'après le rapport d'étape du cabinet Klopfer

ANALYSE RETROSPECTIVE • RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En 2013, St Cyr l'École disposait de 7% de moins de recettes que la moyenne de l'échantillon. L'écart doit être encore plus important en 2014 compte tenu de la stagnation des ressources.

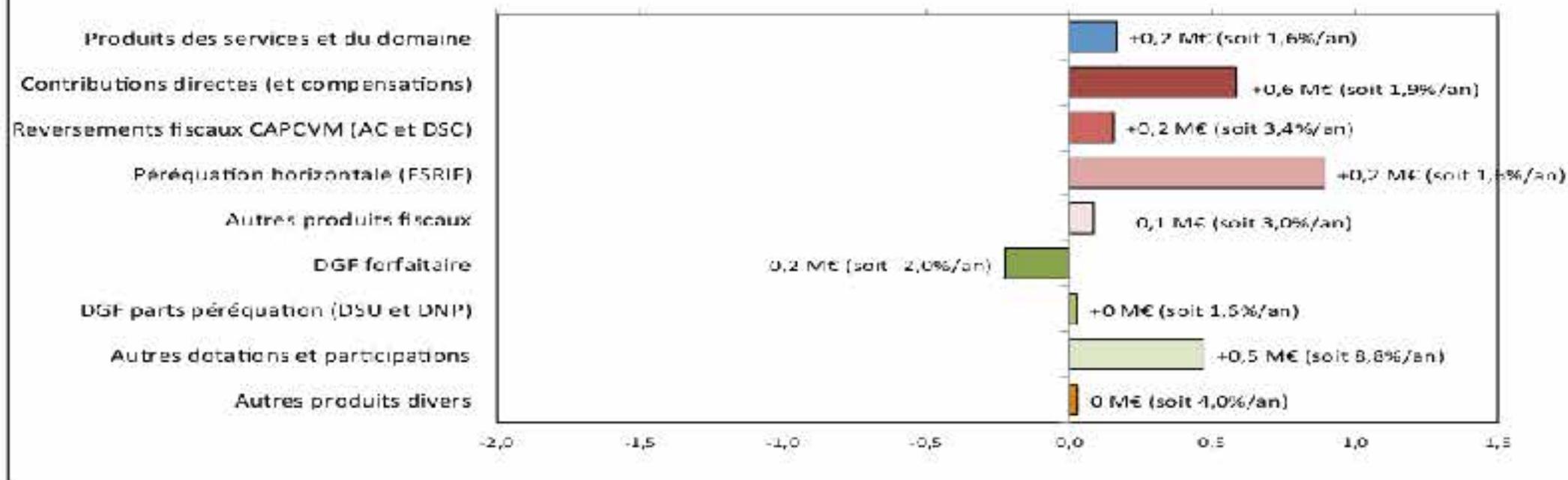
Recettes réelles de fonctionnement par habitant des communes de 15 à 25.000 habitants membres de CA de Grande Couronne en 2013 (€)



ANALYSE RETROSPECTIVE • RECETTES DE FONCTIONNEMENT

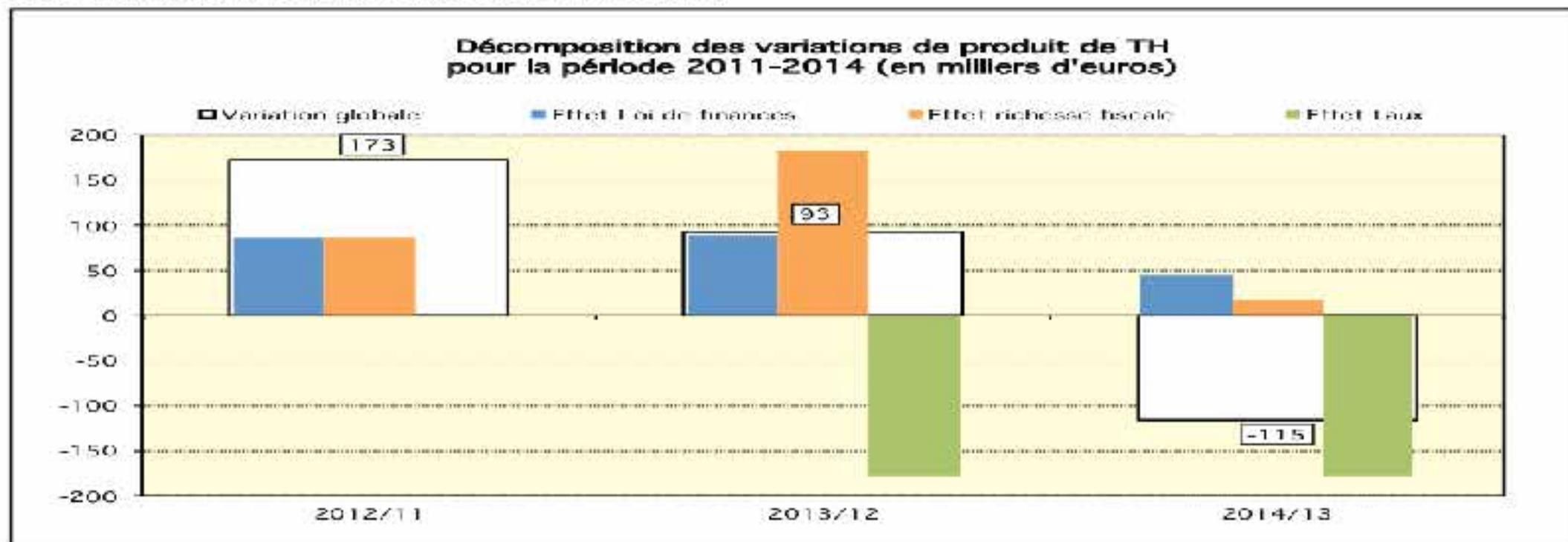
Sur les dernières années aucun des postes ne tire fortement les recettes à la hausse ce qui est inquiétant au moment où s'annoncent trois années consécutives de baisses des dotations.

Contribution des différents postes à l'évolution totale des recettes réelles de fonctionnement sur la période 2011-2014 (en M€)



ANALYSE RETROSPECTIVE • RECETTES DE FONCTIONNEMENT-FISCALITE

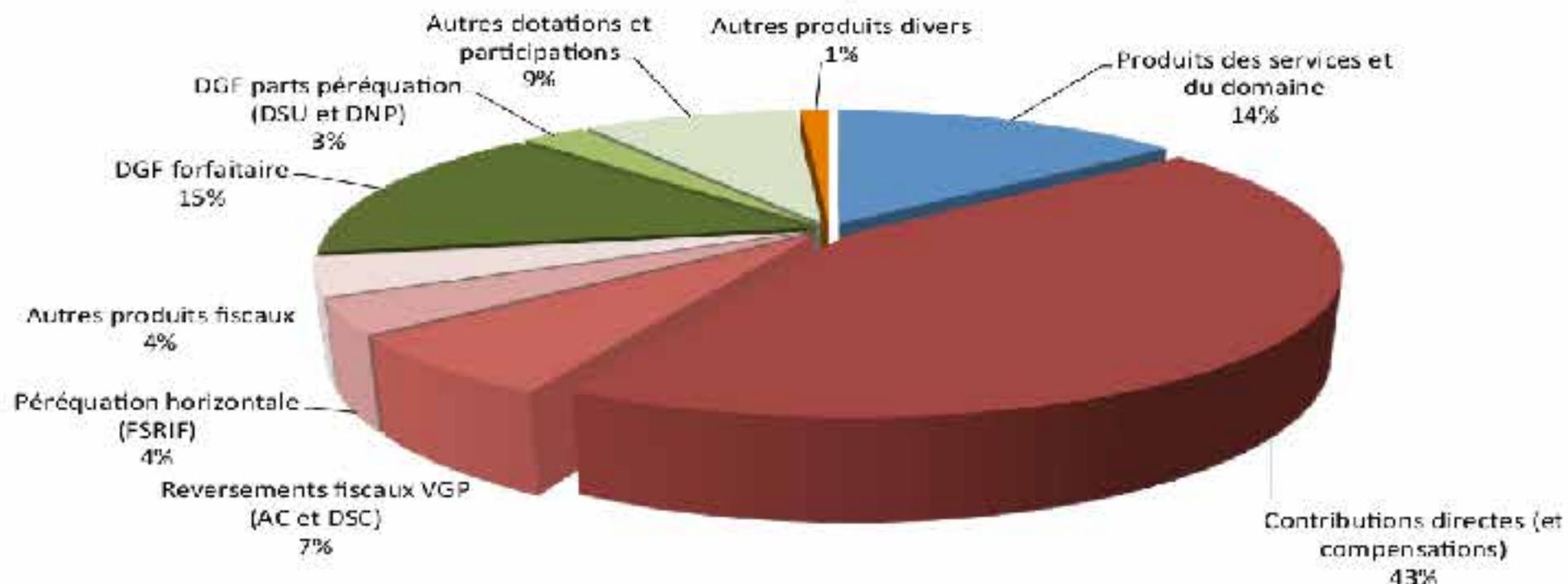
Sur la taxe d'habitation, la baisse de taux de 2013 est compensée par la revalorisation légale et la hausse du physique mais ce n'est plus le cas en 2014, année où la revalorisation légale décidée par le Parlement revient de 1,8% à 0,9% et l'effet richesse fiscale (construction de logements et revalorisation de l'habitat) fléchit fortement.



ANALYSE RETROSPECTIVE • RECETTES DE FONCTIONNEMENT

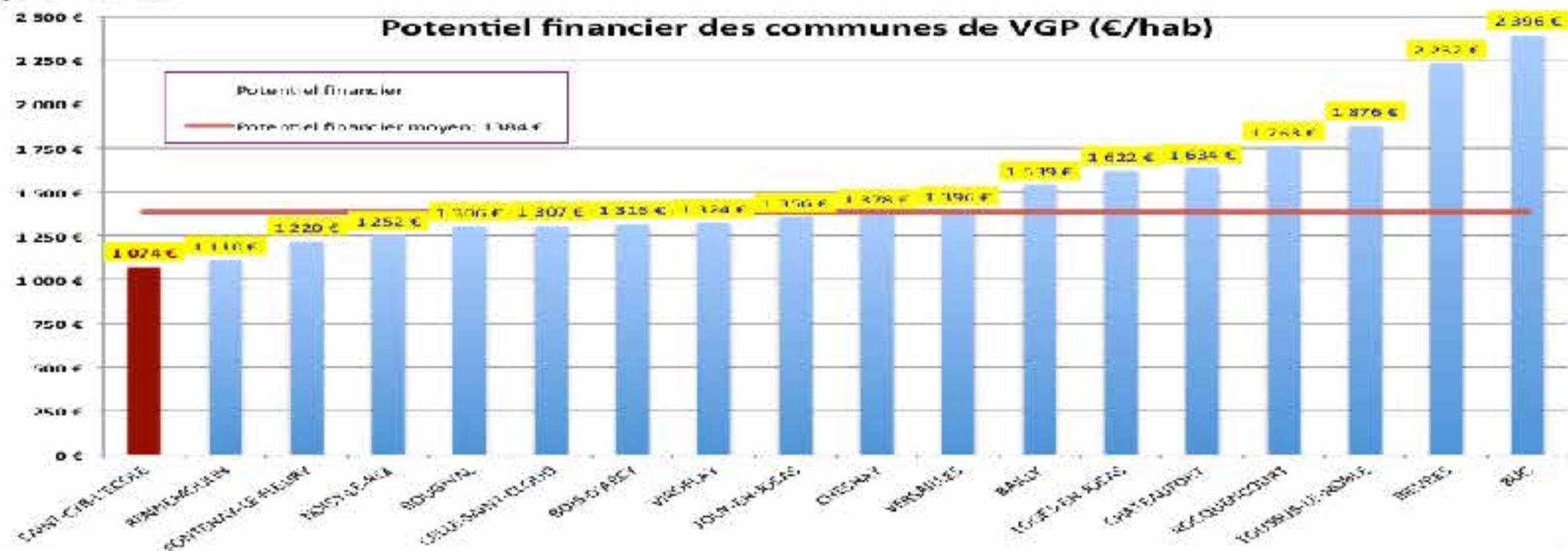
St Cyr l'Ecole se caractérise par une part relativement importante de produits d'exploitation (15% des recettes)

Structure des recettes réelles de fonctionnement de la commune en 2014
(CA anticipé)



ANALYSE RETROSPECTIVE • RECETTES DE FONCT - REVERSEMENTS DE VGP

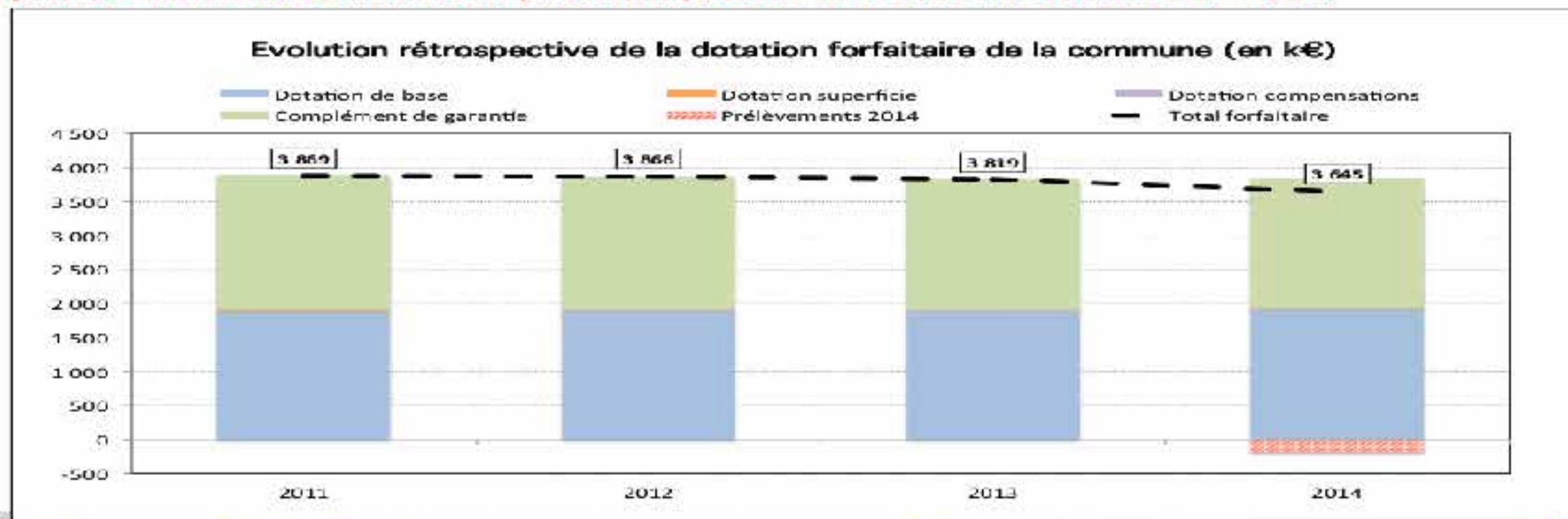
La DSC définie par Versailles Grand Parc, outre le fait **qu'elle est très défavorable à St Cyr l'Ecole, commune la plus pauvre du territoire**, puisqu'elle est proportionnelle au potentiel financier, **ne respecte pas les règles légales fixées à l'article 1609 nonies C du CGI** qui veulent que les critères de population et de potentiel fiscal ou financier (*calculés de manière inversement proportionnelle et non proportionnelle comme ici*) doivent être prioritaires.



ANALYSE RETROSPECTIVE • RECETTES DE FONCTIONNEMENT

➤ La dotation forfaitaire (3645 K€) en 2014 .

Jusqu'en 2014 cette dotation comptait principalement deux parts : la dotation de base, calculée en fonction de la population ; et le complément de garantie, héritage de la réforme DGF de 2004-2005. En 2012, la DGF a stagné (-0,1%) et en 2013 elle a baissé de 1,2% en raison d'une modification du mode de calcul du potentiel fiscal lié au remplacement de la TP; **En 2014, l'intégration de la contribution au redressement des comptes publics induit une diminution plus marquée de la dotation forfaitaire à -4,6%.**



ANALYSE RETROSPECTIVE • RECETTES DE FONCTIONNEMENT-DSU

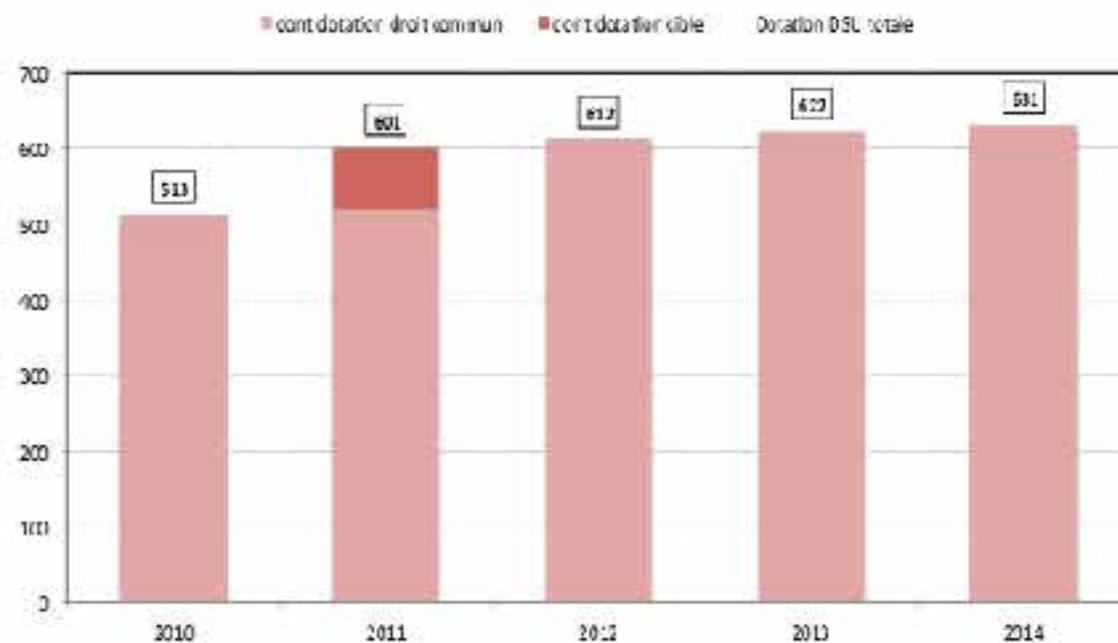
➤ La dotation de solidarité urbaine (DSU, pour 630 k€ de produit en 2014).

L'ancien mode de calcul du potentiel fiscal avait permis à St Cyr l'Ecole d'être ponctuellement en DSU cible en 2011. Depuis lors la commune a régressé de 150 places

Rang DSU de la commune par rapport aux différentes zones d'éligibilité



Produit de DSU de la commune (en k€)



Synthèse sur les **recettes fiscales de la commune**

Par rapport aux communes de même strate, la commune a les caractéristiques suivantes :

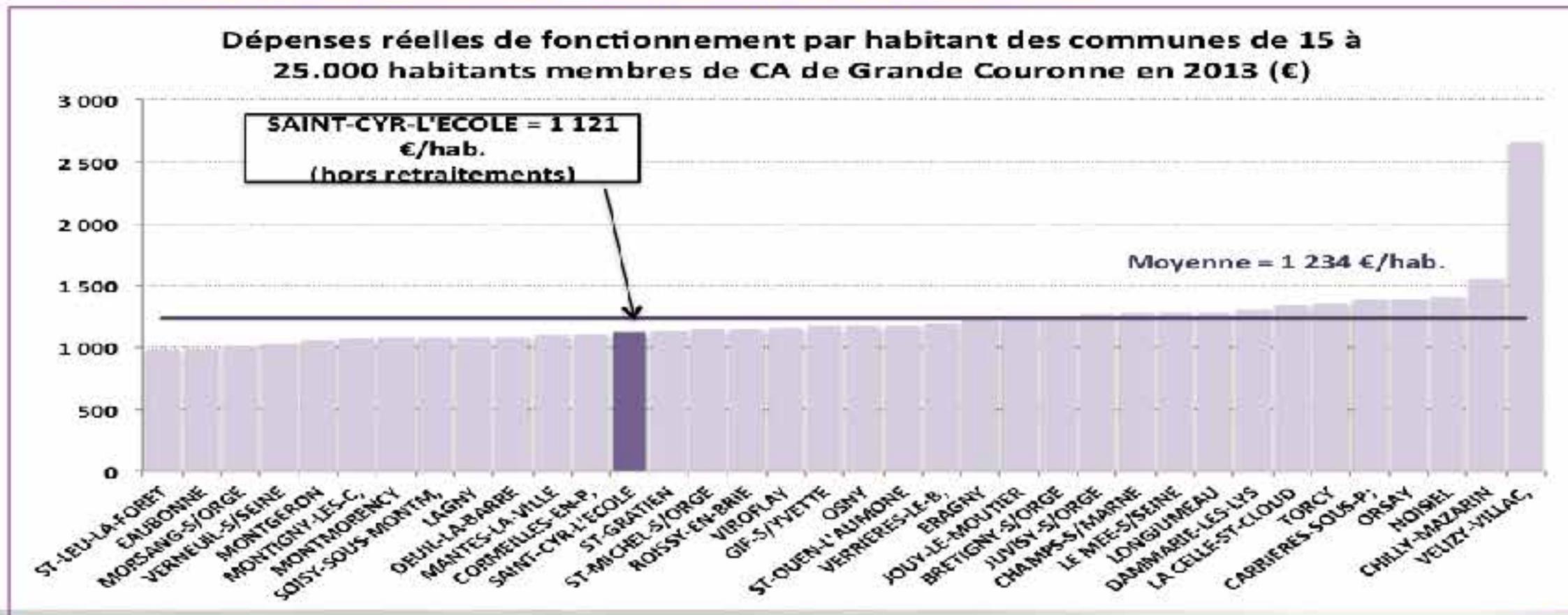
- En 2013, les recettes de fonctionnement par habitant étaient de 7% inférieures à la moyenne (à rapprocher des recettes fiscales -20%)
- La part des recettes d'exploitation est plus importante que la moyenne (plus de services à la population et une moindre sollicitation fiscale)
- La commune est de loin la plus pauvre de la CAVGP (et les règles actuelles sont destinées à maintenir cette pauvreté)
- La DGF commence à fléchir
- La commune est sensée continuer de percevoir la DSU (???)

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

D'après le rapport d'étape du cabinet Klopfer

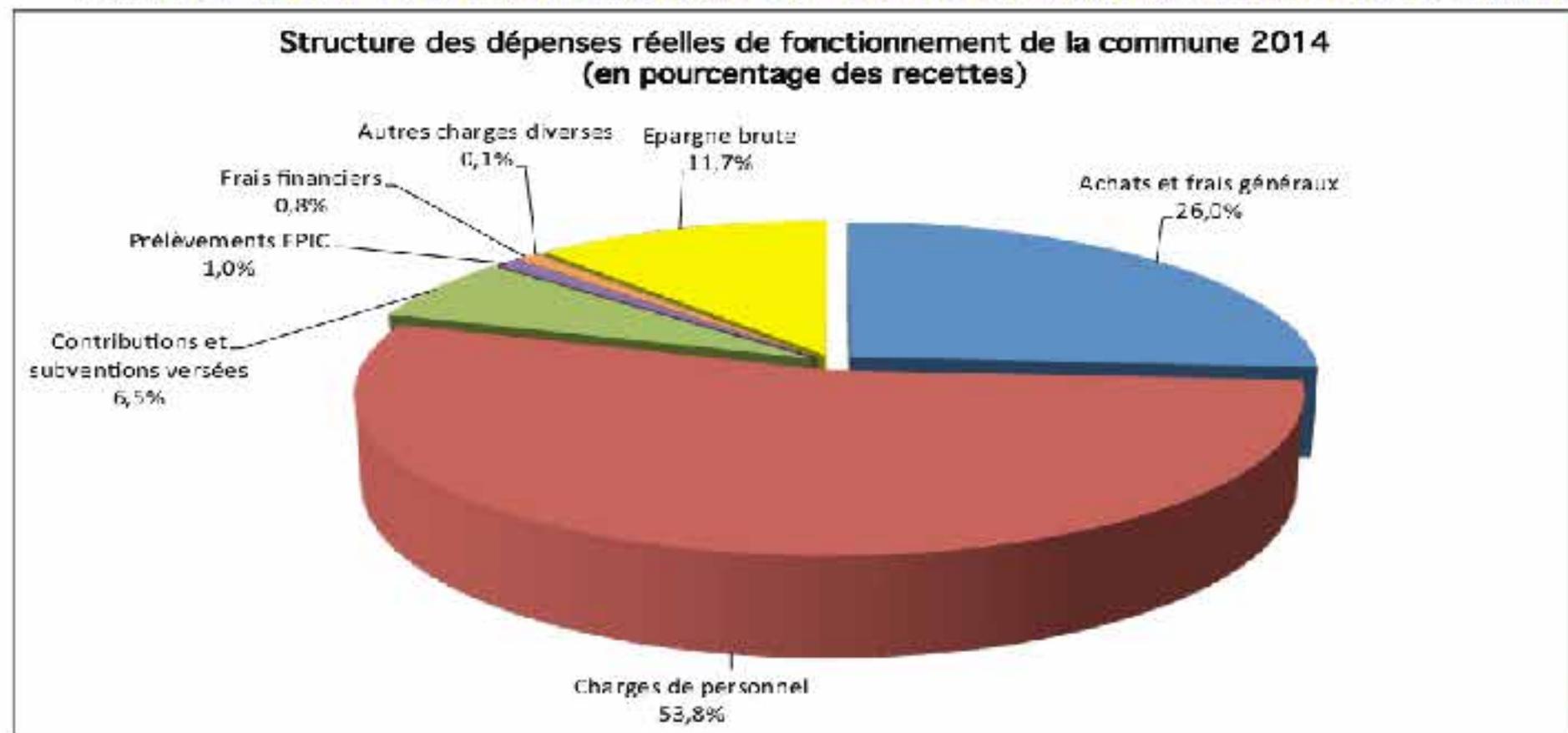
ANALYSE RETROSPECTIVE • DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- En 2013, les dépenses réelles de fonctionnement se situent à 10% au-dessous de la moyenne de l'échantillon de référence..



ANALYSE RETROSPECTIVE • DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- En 2014, les dépenses réelles de fonctionnement représentent 21,2 M€.



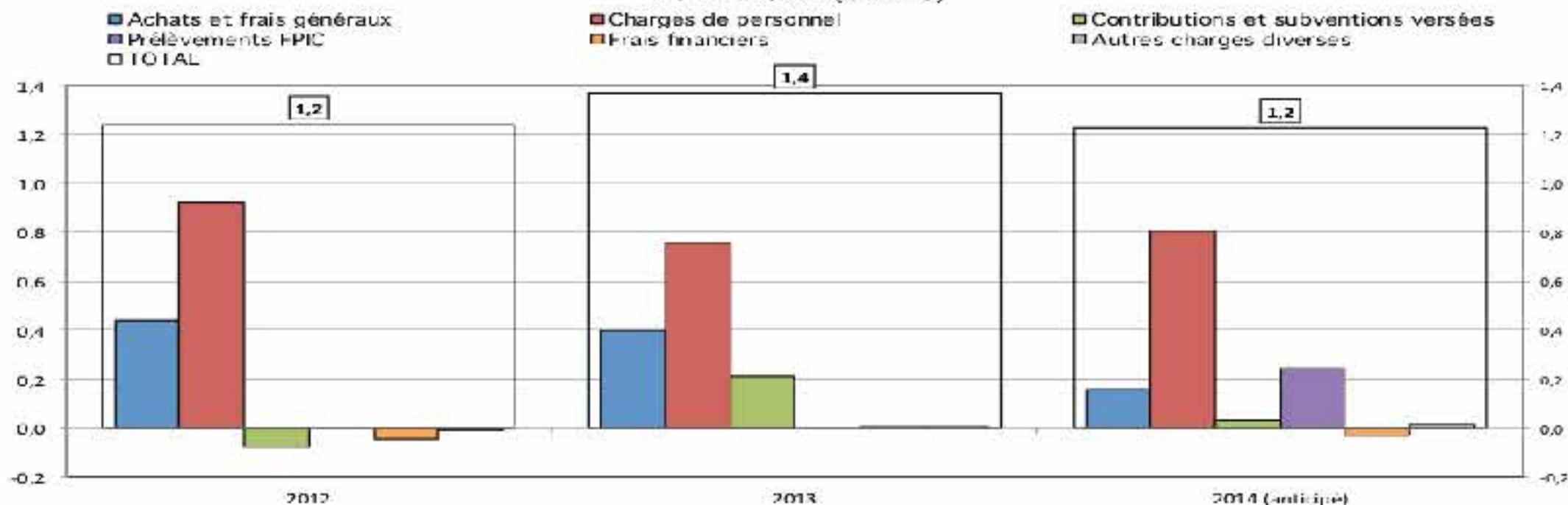
Le graphique ci-contre mesure le poids de chacun de ces postes de dépenses rapporté aux recettes, de manière à identifier en fin de parcours la part de ses recettes que la Ville parvient à épargner (taux d'épargne brute).



ANALYSE RETROSPECTIVE • DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En matière de dépenses, la progression est à peu près linéaire sur les trois derniers exercices, les dépenses de personnel prenant 0,7 à 0,9 M€ chaque année.

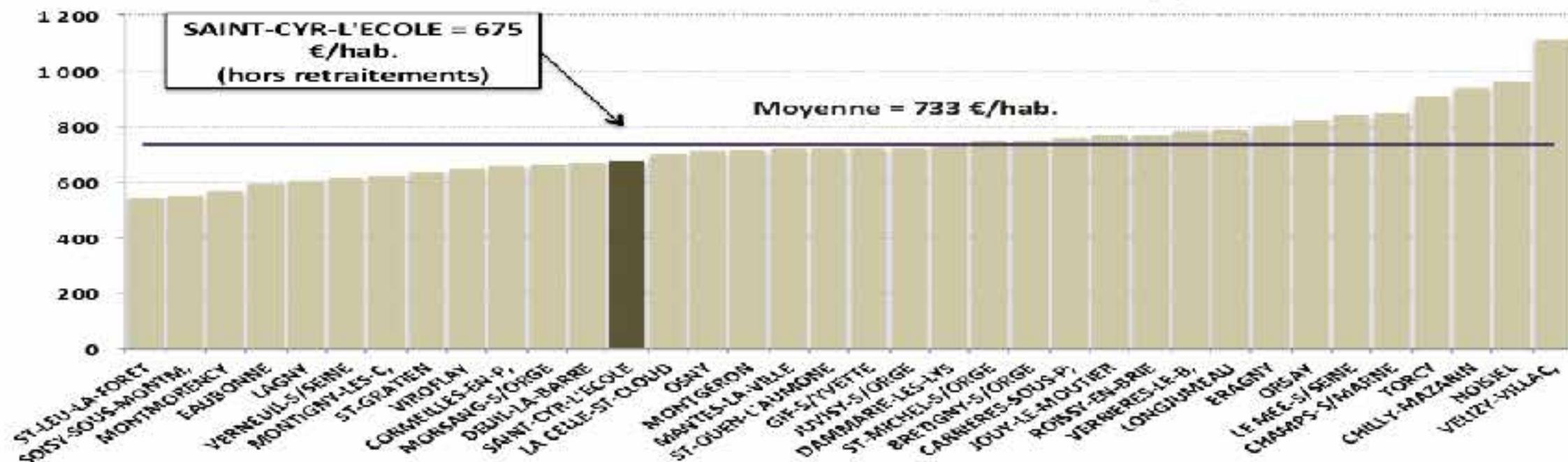
Décomposition de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement sur la période 2011-2014 (en M€)



ANALYSE RETROSPECTIVE • DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2013, les frais de personnel de St Cyr l'Ecole se situaient encore à 10% au-dessous de la moyenne de l'échantillon des 36 communes, mais l'écart a dû se resserrer en 2014.

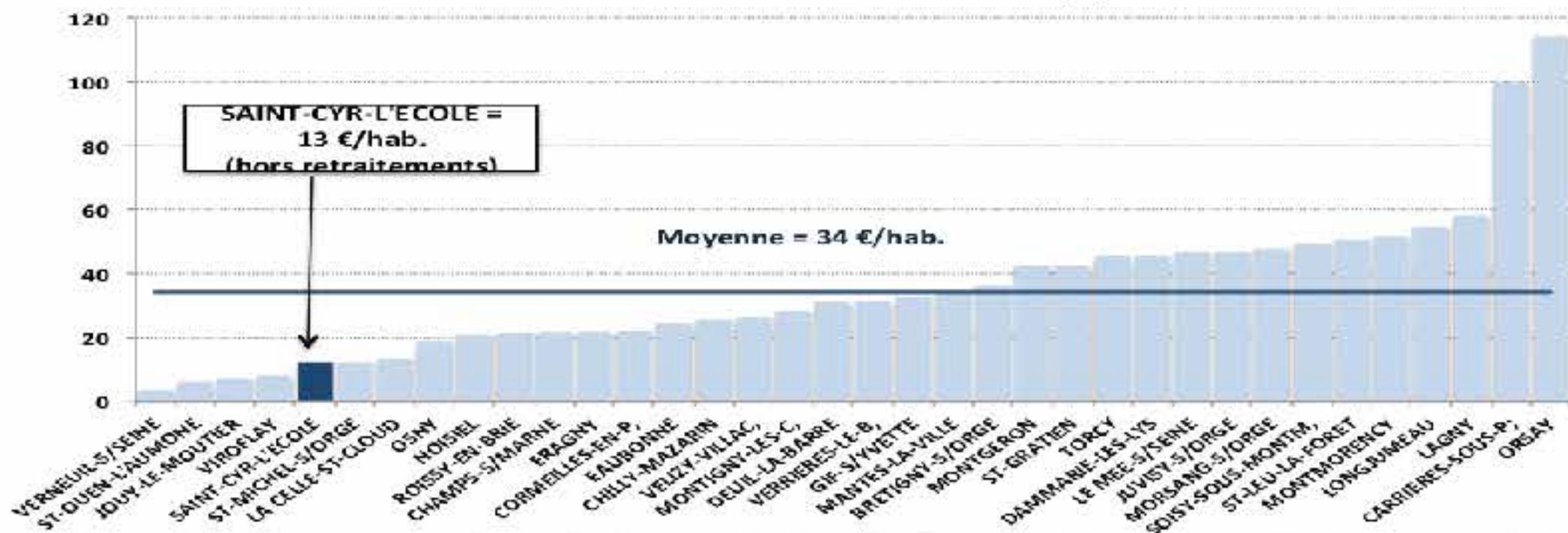
Charges de personnel par habitant des communes de 15 à 25.000 habitants membres de CA de Grande Couronne en 2013 (€)



ANALYSE RETROSPECTIVE • DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'encours de dette étant historiquement bas, les frais financiers acquittés par la commune de St Cyr l'Ecole se situent à à peine plus du tiers de la moyenne de la strate.

Frais financiers par habitant des communes de 15 à 25.000 habitants membres de CA de Grande Couronne en 2013 (€)



Synthèse **des dépenses de fonctionnement**

Par rapport aux communes de même strate, la commune a les caractéristiques suivantes :

- En 2013, les dépenses de fonctionnement se situaient à 10% au dessous de la moyenne
- Les dépenses de personnel et les frais généraux ont été les 2 principaux postes expliquant la croissance des dépenses de fonctionnement
- Les frais de personnel se situent légèrement au dessous de la moyenne
- Les frais financiers occasionnés par la dette représentent 1/3 de la moyenne

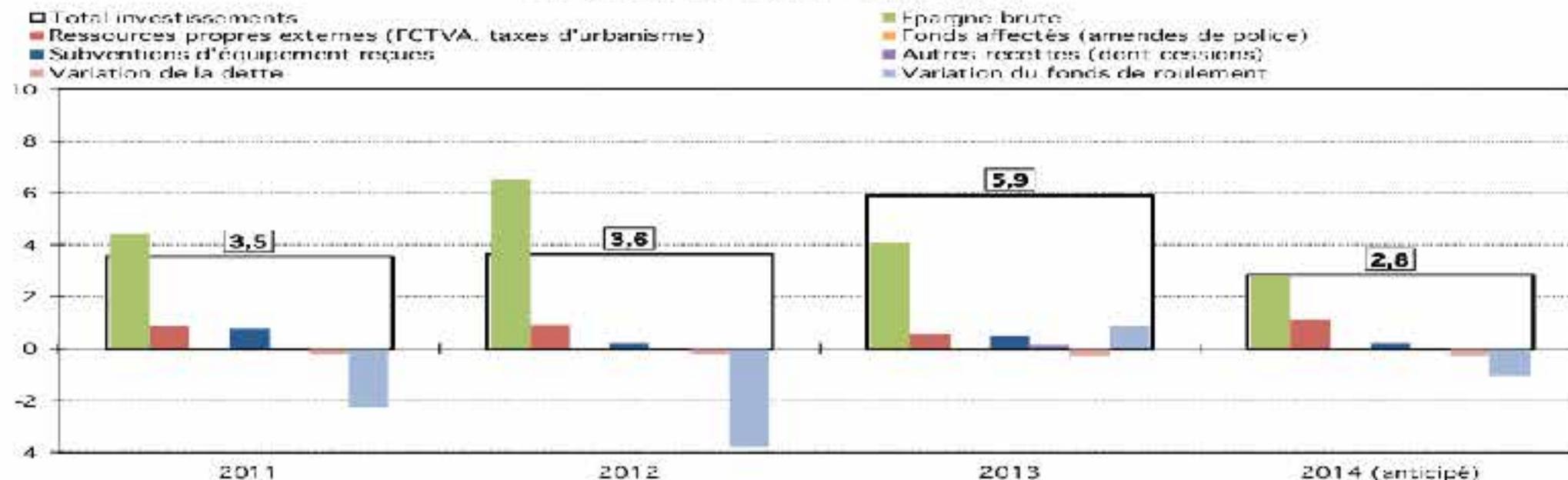
L'INVESTISSEMENT

D'après le rapport d'étape du cabinet Klopfer

ANALYSE RETROSPECTIVE • SECTION D'INVESTISSEMENT

Sur trois des 4 exercices, l'épargne brute à elle seule couvre et au-delà le montant des investissements. La dette diminue régulièrement mais très lentement car les tombées en capital sont faibles et les contrats non commodément renégociables. Le surplus de financement alimente un fonds de roulement conséquent qui atteint et dépasse 10 M€ soit trois fois l'encours de dette.

Mode de financement des investissements de la Ville
sur la période 2008-2013 (M€)



Synthèse **de la section d'investissement**

Par rapport aux communes de même strate, la commune a les caractéristiques suivantes :

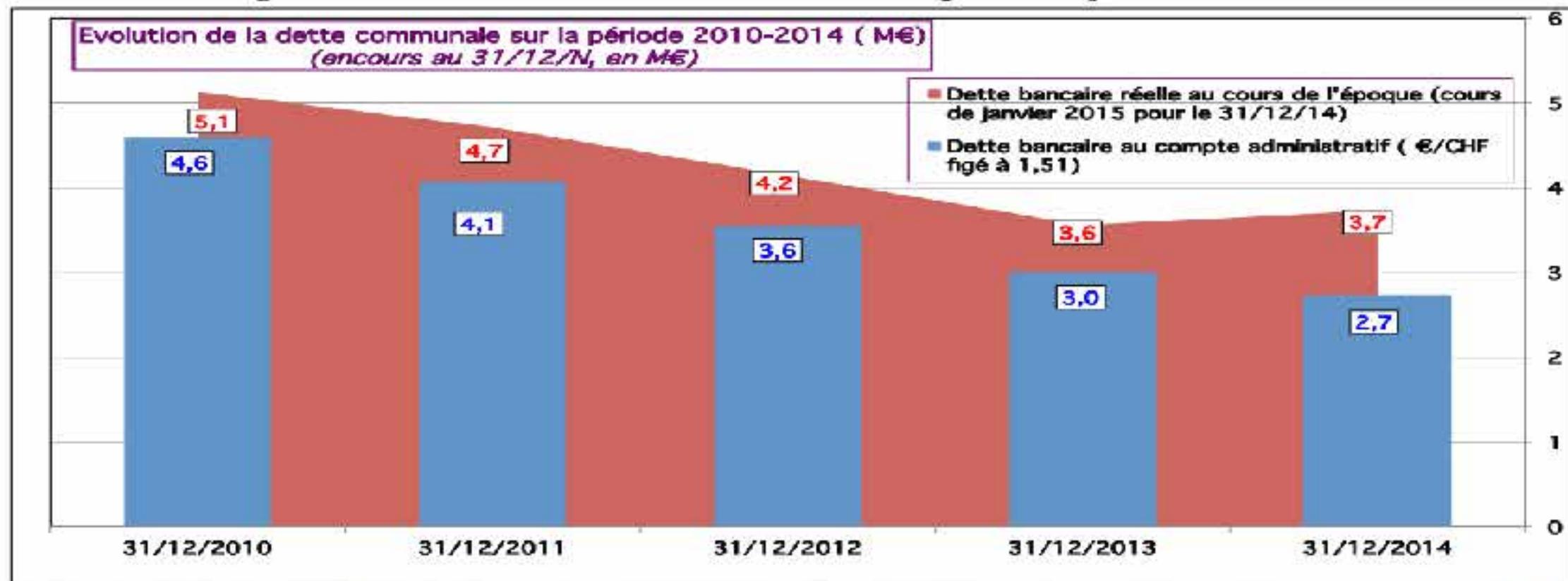
- La commune couvre ses investissements grâce à sa seule épargne brute
- La dette diminue très lentement en raison des « caractéristiques » des contrats de prêt
- La ville dispose d'un fond de roulement important (10 millions d'€)

DETTE ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

D'après le rapport d'étape du cabinet Klopfer

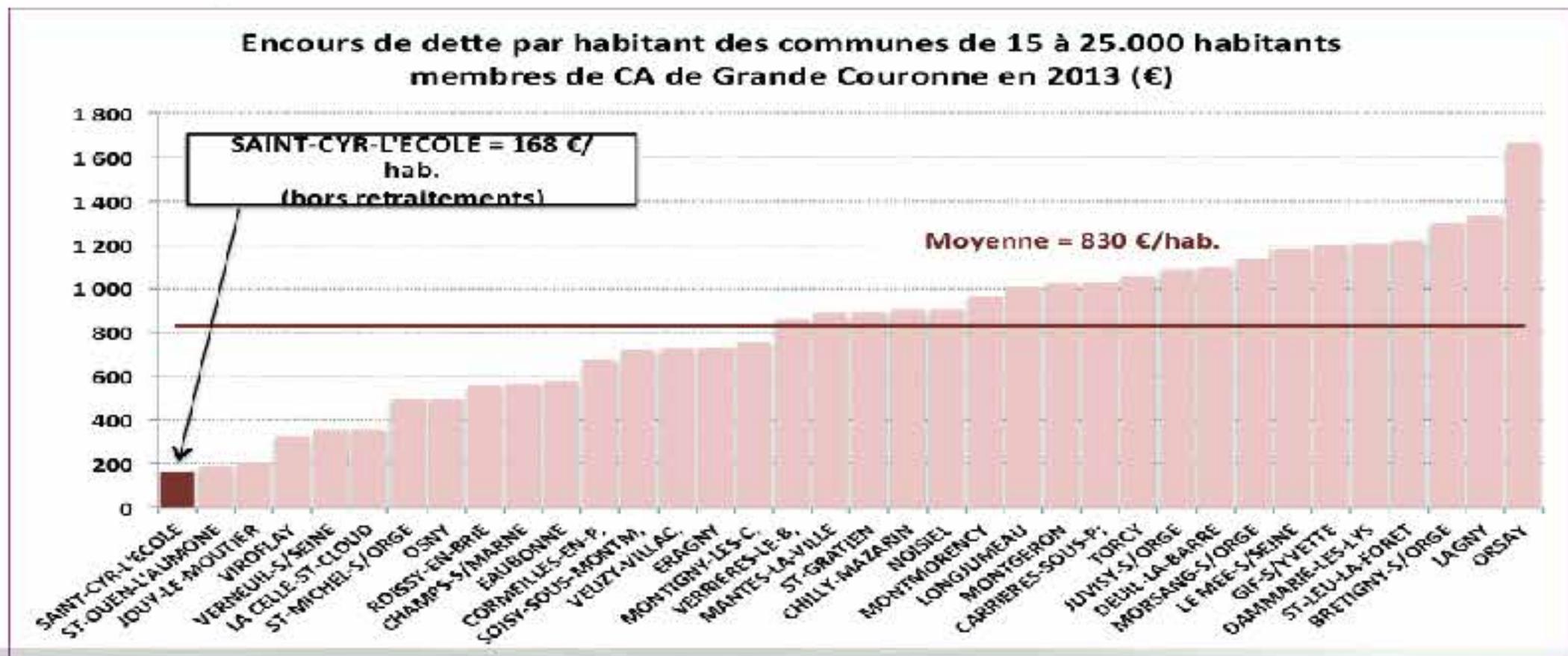
ANALYSE RETROSPECTIVE • ENDETTEMENT

Aucun emprunt n'ayant été contracté sur la période, l'encours de dette figurant au compte administratif se replie de 4,6 à 2,7 M€ mais la dette réelle à rembourser s'élève sur le dernier exercice au regard de la revalorisation de la devise helvétique au 15 janvier 2015.



ANALYSE RETROSPECTIVE • ENDETTEMENT

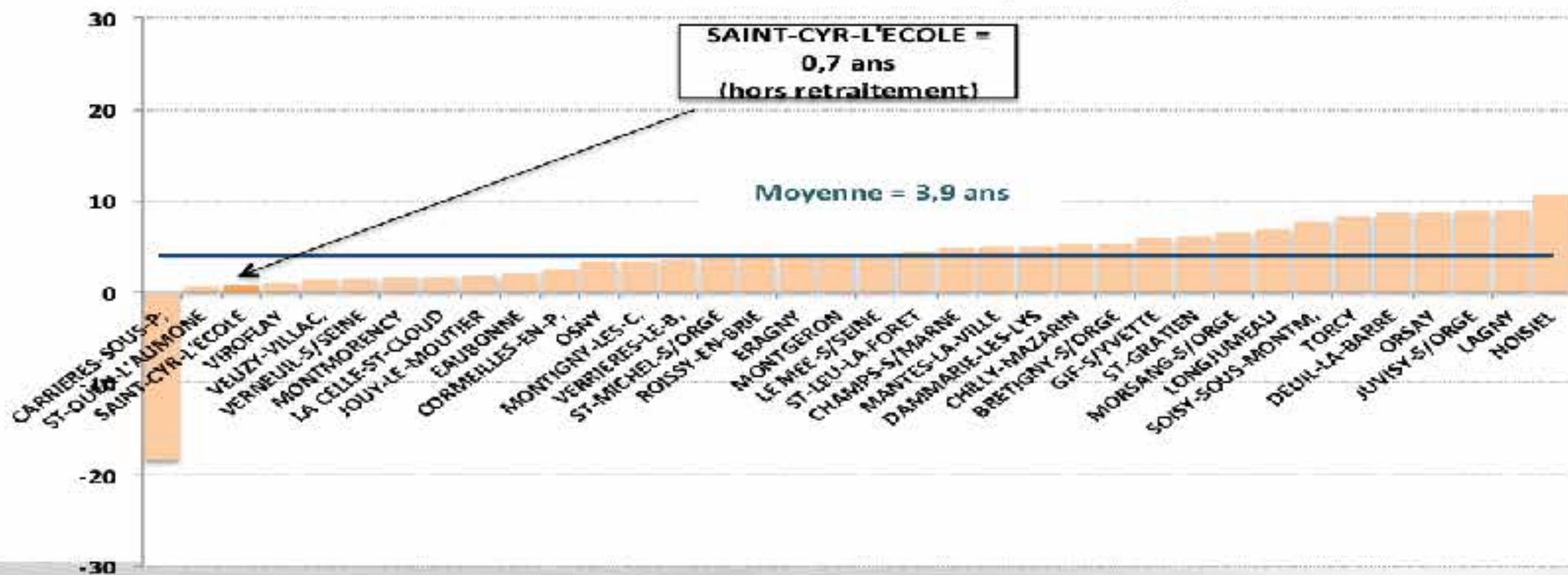
Même si ce ratio est peu pertinent et s'il ne prend pas en compte la revalorisation du franc suisse, il est à noter que St Cyr l'École est la commune la moins endettée de l'échantillon de référence..



ANALYSE RETROSPECTIVE • CAPACITE DE DESENDETTEMENT

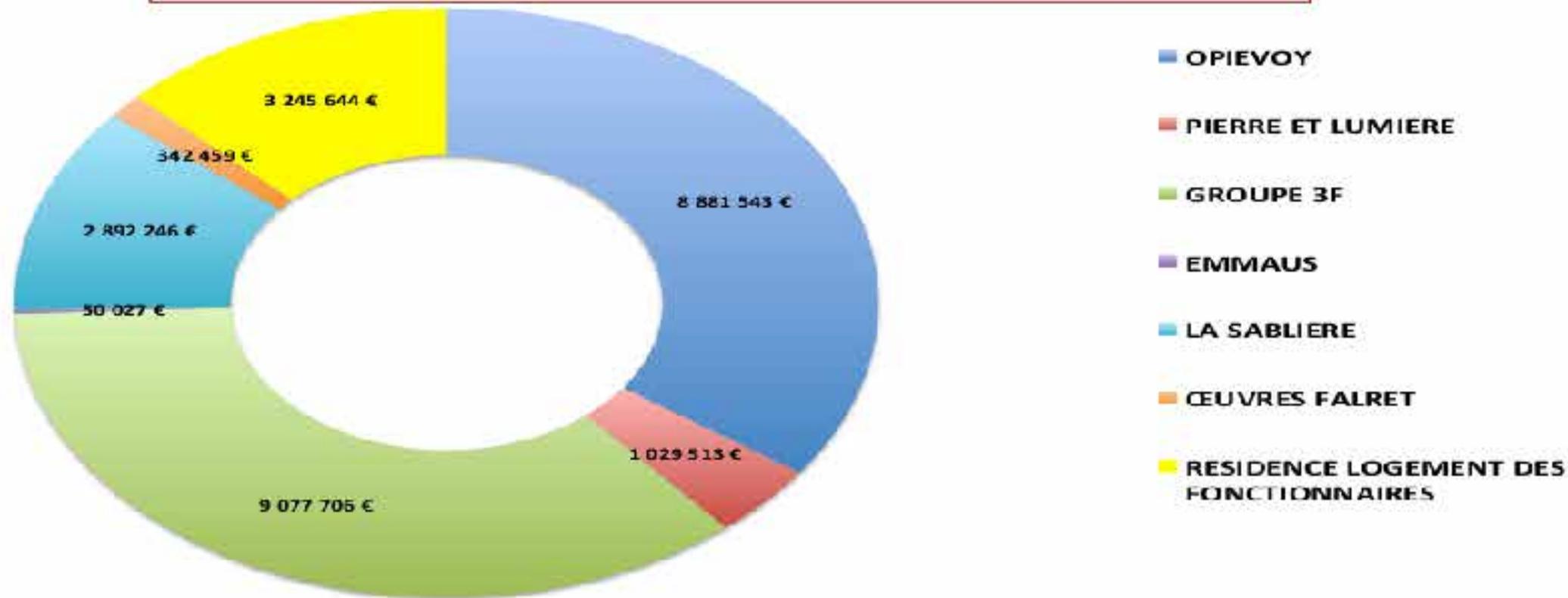
A fin 2013, la capacité de désendettement est la 2^{ème} plus favorable des 36 communes de l'échantillon de référence

Capacité de désendettement 2013 des communes de 15 à 25.000 habitants membres de CA de Grande Couronne (en années)



Au 1^{er} janvier 2014, Saint Cyr l'Ecole a garanti un capital restant dû de 25,5 M€ d'emprunt en faveur de 7 organismes de logement social. Ce montant qui est au total 7 fois supérieur à l'encours propre de la dette communale (3,7 M€) a été augmenté de plus de 50% au cours des deux dernières années puisqu'il ne se montait qu'à 16 M€ au 1^{er} janvier 2012. A eux deux le Groupe 3F et Opievoy représentent plus de 70% de cet encours.

**REPARTITION DU CAPITAL RESTANT DU
DES GARANTIES D'EMPRUNT OCTROYEES AU 1ER JANVIER 2014**



Synthèse **de l'endettement**

Par rapport aux communes de même strate, la commune a les caractéristiques suivantes :

- Une baisse de l'encours en comptabilité en « coûts historiques »
- Une hausse de l'encours en comptabilité IFRS (baisse de la valeur de l'euro face au Franc Suisse)
- Notre commune est la moins endettée de l'échantillon de référence et dispose donc encore de marges de manœuvre
- En 2013, notre commune a la deuxième plus forte capacité de désendettement (faible dette, bonne CAF)

Synthèse **des engagements hors bilan**

La commune a les caractéristiques suivantes :

- Le soutien de la ville aux bailleurs sociaux est très fort et largement renouvelé.
- Les annuités garanties sont assez faibles pour être supportables en cas d'incident de paiement.

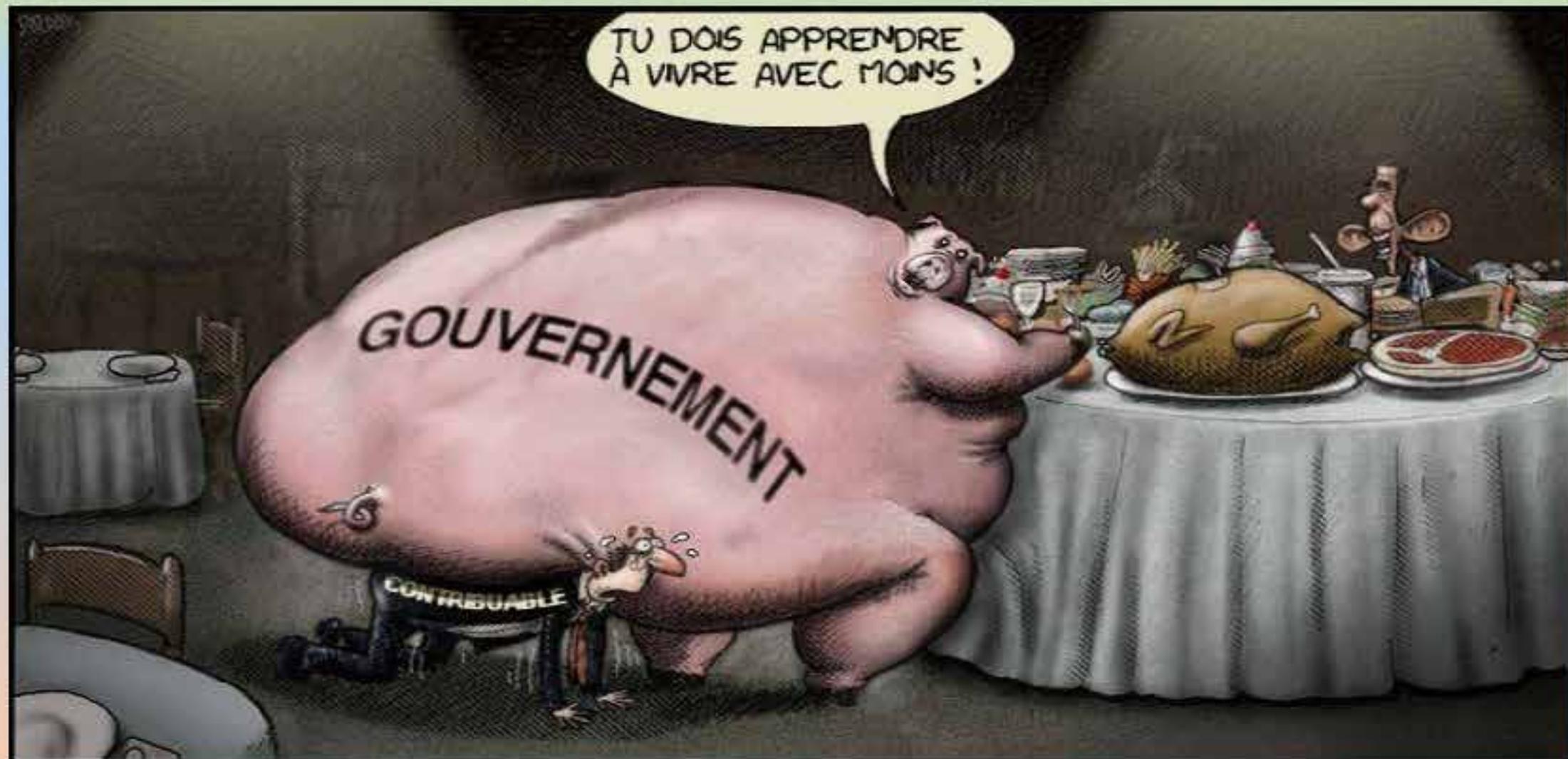
PERSPECTIVES FINANCIÈRES

2015-2020

D'après le rapport d'étape du cabinet Klopfer

Les maires confrontés à la baisse des dotations

Lettre n° 1888 du 27 janvier 2015



EVOLUTION DES DOTATIONS ET PÉRÉQUATIONS

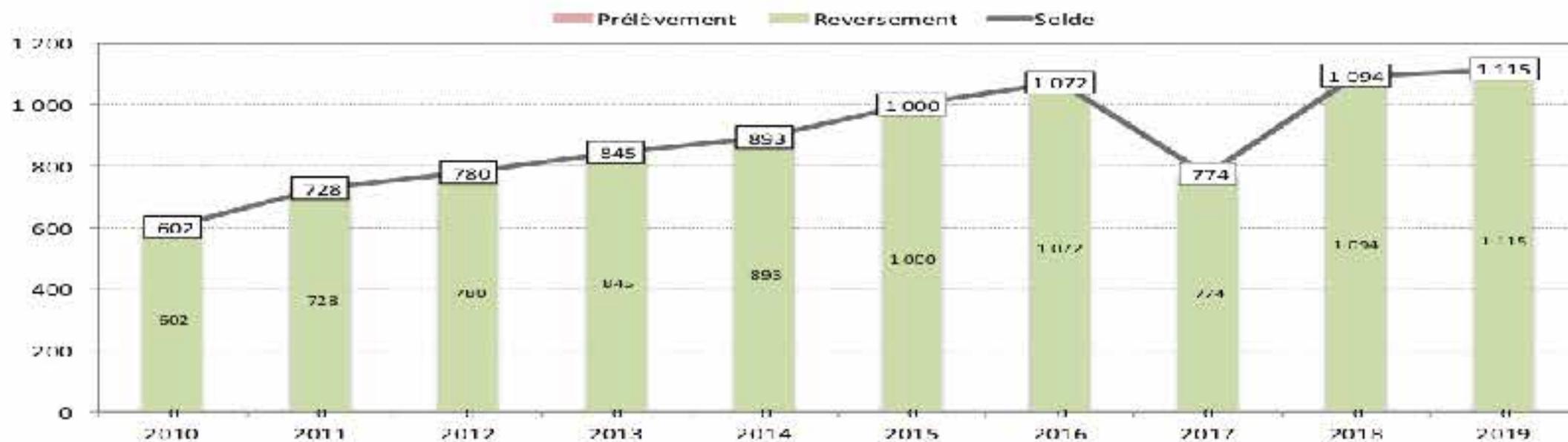
D'après le rapport d'étape du cabinet Klopfer

ANALYSE PROSPECTIVE • HYPOTHESES SCENARIO DE BASE

FSRIF : Même avec une forte majoration du potentiel fiscal , St Cyr ne risque pas de devenir contributeur, l'écart au potentiel moyen Ile de France étant trop important.

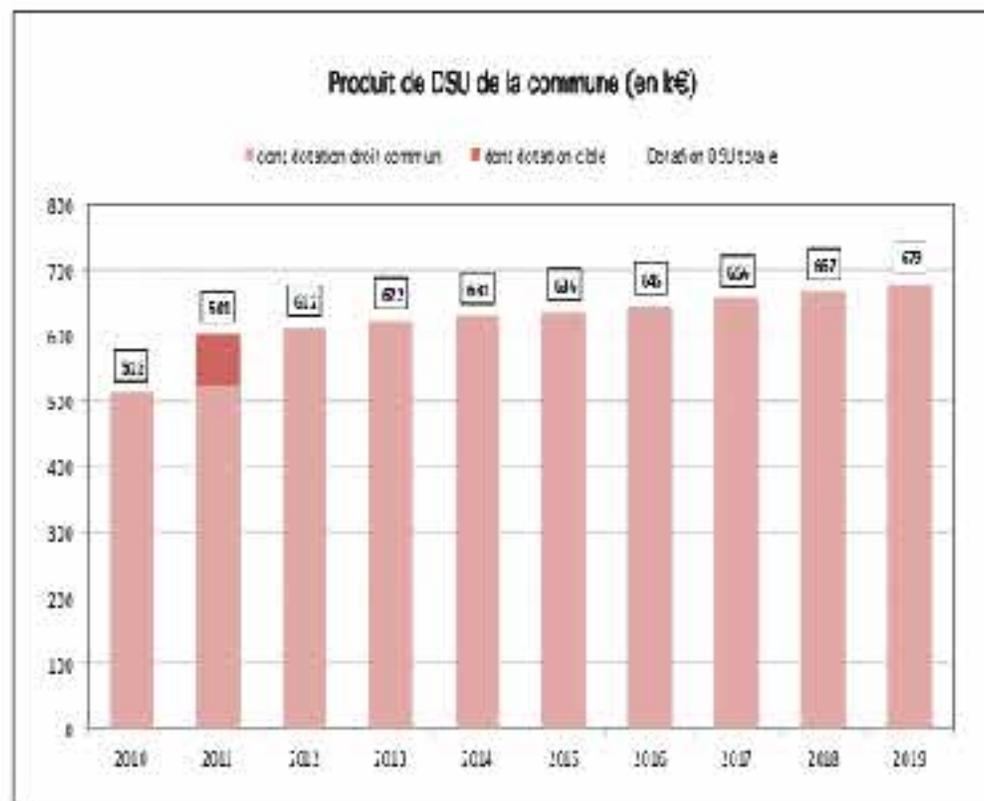
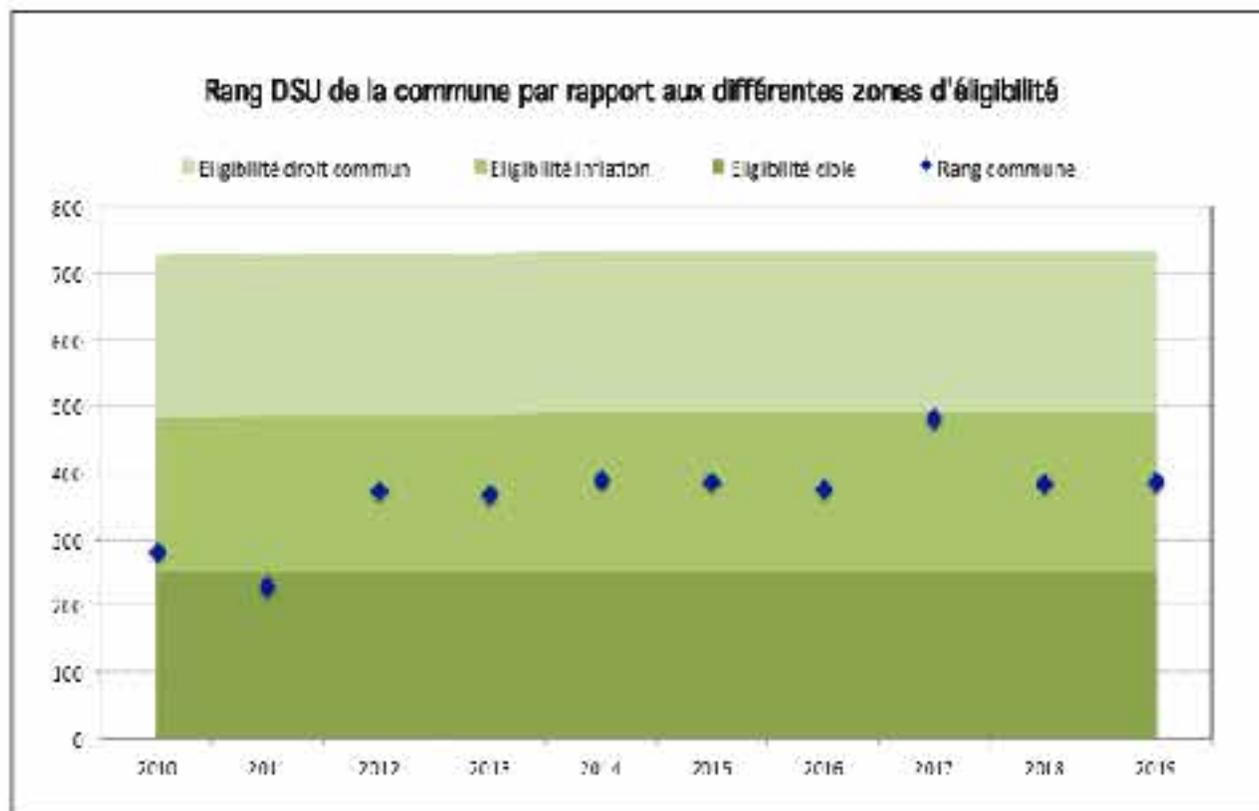
En matière de reversement, la commune glisserait du 82^{ème} rang au 104^{ème} en 2017

Montants de FSRIF prélevés / reçus par la commune (en k€)



ANALYSE PROSPECTIVE • HYPOTHESES SCENARIO DE BASE

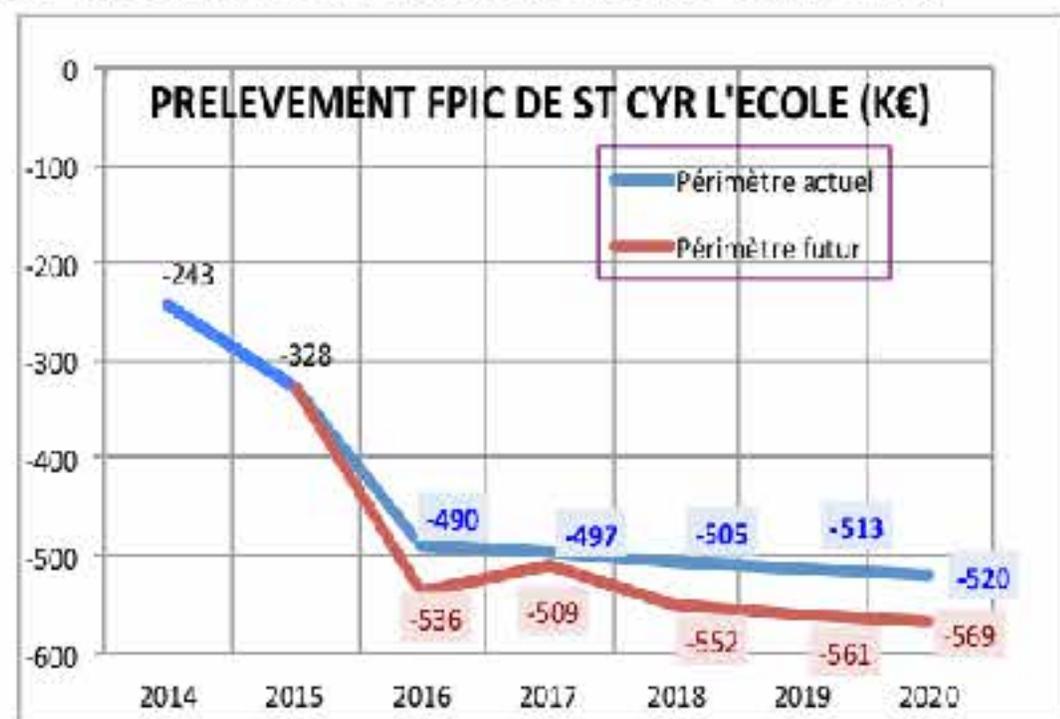
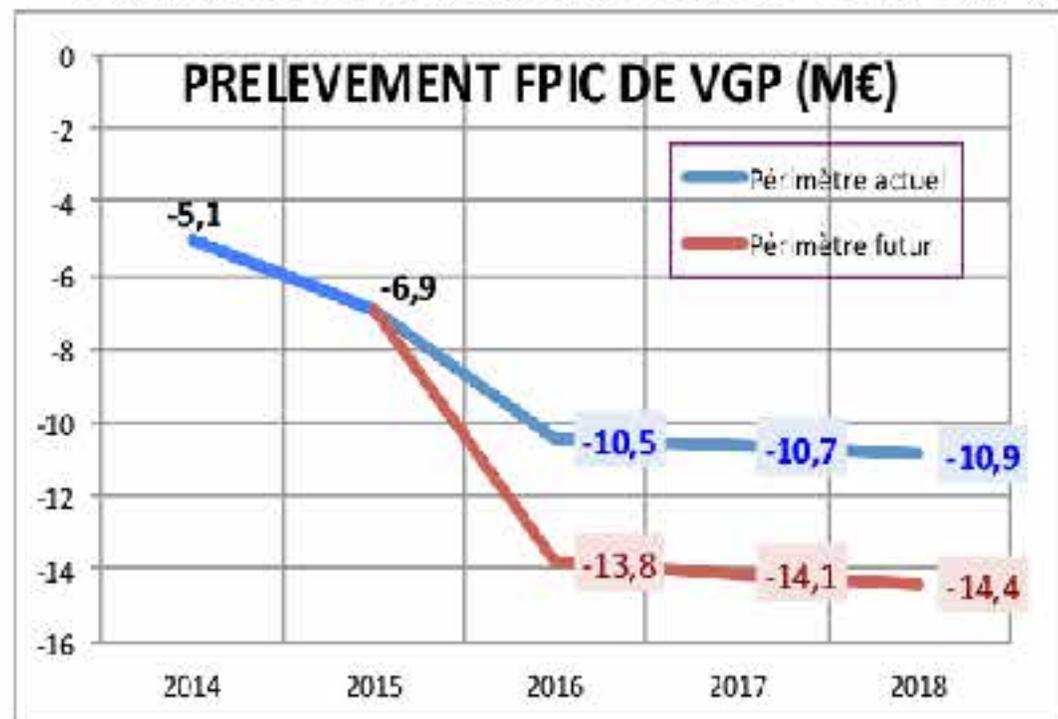
DSU : La commune approcherait en 2017 du 470^{ème} rang (seuil de perte de la revalorisation à l'inflation en 2017) mais cela ne devrait pas changer son évolution monétaire



ANALYSE PROSPECTIVE • HYPOTHESES SCENARIO DE BASE

DNP : La commune reste inéligible en raison de son effort fiscal très inférieur à la moyenne nationale

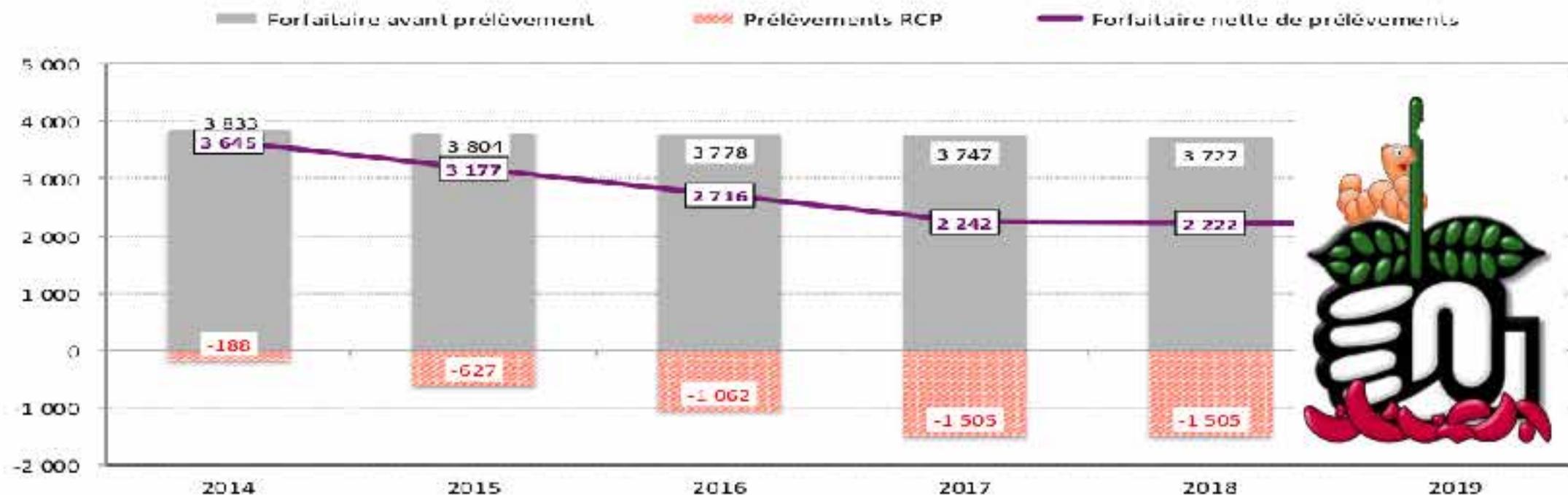
FPIC L'entrée de Vélizy en 2016 va conduire à un prélèvement accru de VGP et à une majoration également de la part à la charge de St Cyr (prise en compte du ressaut du CIF en 2017)



ANALYSE PROSPECTIVE • HYPOTHESES SCENARIO DE BASE

Au total, la DGF de St Cyr l'Ecole reviendrait de 3645 k€ en 2014 à 2211 k€ en 2019

Prospective de dotation forfaitaire de la commune (en k€)



Synthèse **des dotations et péréquations 1/2**

La commune a les caractéristiques suivantes :

- Le FSRIF augmentera d'environ 40 k€ d'ici à 2020. Le « trou d'air » de 2017 occasionnera une perte ultérieure d'environ 50 à 70k€/an qui ne sera pas rattrapée.
- La commune devrait conserver la DSU, qui progresserait de 70 k€ en 4 ans (**désaccord avec les annonces préfectorales – Un combat administratif à venir?**)



Synthèse **des dotations et péréquations 2/2**

La commune a les caractéristiques suivantes :

- du FPIC sera pratiquement doublé d'ici 2020
- La DGF baissera de 900k€ supplémentaires d'ici 2020
- Le FPDTP disparaîtra d'ici 2017 (- 1,6 millions d'€)
- Le département des Yvelines a déjà perdu 130 millions d'euros de budget rien que cette année. Il est raisonnable d'envisager une dégressivité des dotations de l'ordre de 3% par an



Résultat des flux pour la période 2015-2020

FSRIF : + 222 k€

DSU : -606 k€ à + 70 k€

FPIC : +420 k€... de prélèvements

DGF : -1320 k€

FDPTP : - 1600 k€

Dotations diverses : -375 k€



Résultat des flux pour la période 2015-2020

Total général : entre -4020 k€ et -4690 k€ sur des sommes revalorisées en moyenne de 1,5% par an!

Soit entre 14 et 17 fois les subventions de l'AL et du CAO

Ou encore l'équivalent d'une hausse de 46 à 54% des impôts locaux!



Merci!!!

EVOLUTION SPONTANÉE DES FINANCES DE LA COMMUNE

D'après le rapport d'étape du cabinet Klopfer

ANALYSE PROSPECTIVE • HYPOTHESES SCENARIO DE BASE

En matière de recettes, la ville comptant aujourd'hui 8600 articles du rôle, il est supposé

⇒ un accroissement de 2% du produit fiscal de TH en 2018 , de 2,5% en 2019 et de 2,5% en 2020,

⇒ Un accroissement de 1% du foncier bâti en 2018, de 1% en 2019 et de 3% en 2020 (sortie d'exonération sur le foncier habitat)

⇒ A compter de 2018, une recette de participation à l'assainissement collectif de 144.000 € indexés correspondant à 200 taxes bureaux et 200 logements à 360 €



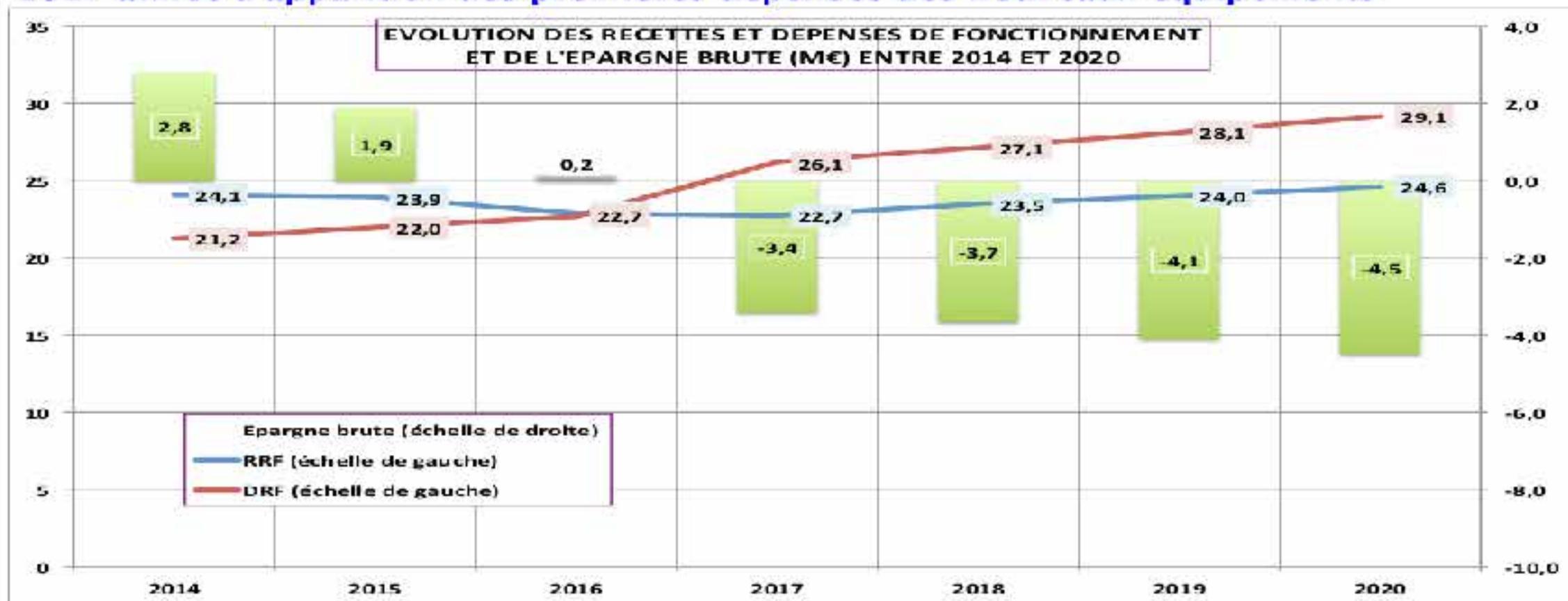
ANALYSE PROSPECTIVE • HYPOTHESES SCENARIO DE BASE

- Les amendes de police sont supposées être actualisées sur l'inflation et les recettes de cession sont supposées représenter 0,2 M€ par an.
- La dette en place est réputée amortie en application des contrats d'emprunt en cours et **le contrat en franc suisse est décompté en capital et en intérêt sur la base de 1€ = 1CHF** (*contre 1,07 à début mars 2015*)
- Les emprunts nouveaux sont calculés pour assurer l'équilibre des comptes administratifs prévisionnels. Ils sont supposés être contractés sur 15 ans au taux d'intérêt moyen de 2,5%.
- Fonds de roulement : les réserves de la commune (12 M€ à fin 2013) sont supposées être consommées partiellement à savoir un retour à un fonds de roulement de 8 M€ fin 2015 et 4 M€ fin 2016 et ce jusqu'à la fin de la prospective



ANALYSE PROSPECTIVE • RESULTATS SCENARIO DE BASE

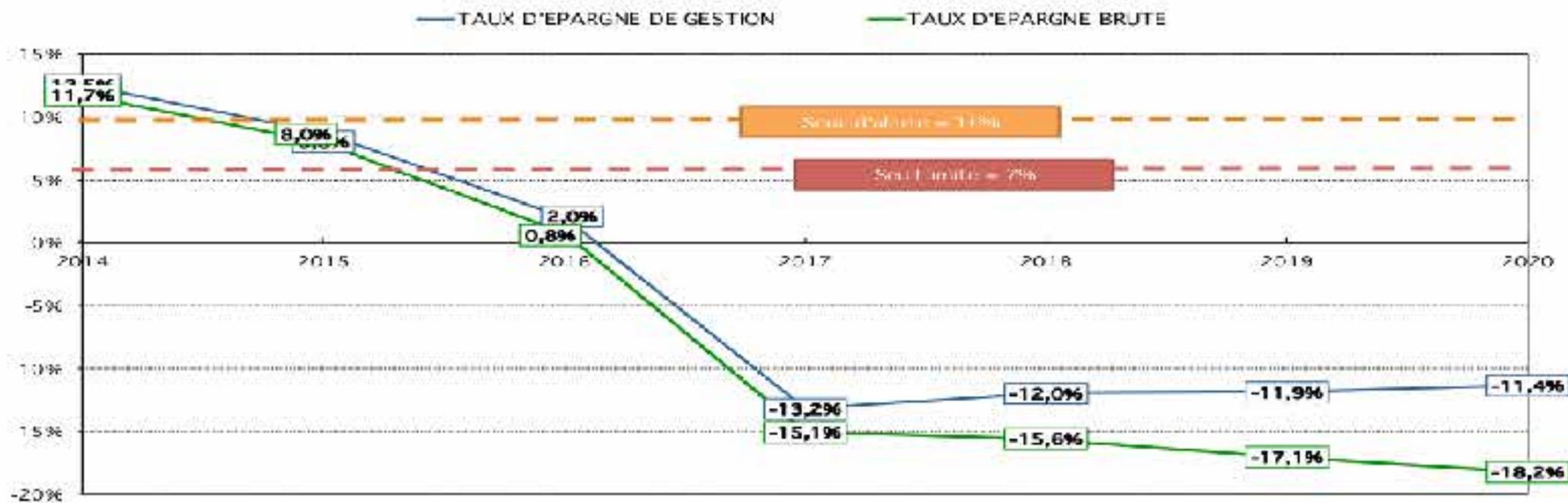
- Dans le scénario de base tel que défini précédemment, l'épargne brute de la commune chute rapidement et devient négative dès 2016. avant de plonger en 2017 année d'apparition des premières dépenses des nouveaux équipements



ANALYSE PROSPECTIVE • RESULTATS SCENARIO DE BASE

A partir de 2018, l'épargne de gestion évolue de manière positive mais l'accroissement exponentiel des frais financiers continue de creuser le taux d'épargne brute.

Evolution anticipée des taux d'épargne de la commune sur la période 2014-2020



EVOLUTION SPONTANÉE DES FINANCES DE LA COMMUNE?

D'après le rapport d'étape du cabinet Klopfer

PACTE FINANCIER COMMUNAL

2015-2020

QUELQUES REACTIONS AILLEURS 1/2

Christian Eckert, secrétaire d'État au Budget, estime que la baisse de la DGF devient «un peu moins insupportable» en raison de la faible inflation et de la chute des prix de l'énergie, qui allègent les dépenses des collectivités.

Selon la Banque Postale, les maires commencent :

- À accentuer la traque aux coûts inutiles en se concentrant sur les missions essentielles.
- À réduire leurs effectifs, en ne remplaçant pas des départs. Mais du fait de l'inertie de la fonction publique, baisser la masse salariale prend du temps.
- À décaler des projets.

QUELQUES REACTIONS AILLEURS 2/2

Plusieurs villes, ont déjà alourdi la fiscalité :

Nogent sur Marne : 3%. Strasbourg : 3%. Bordeaux : 4%. Lyon : 5%.
Bailly : 8,5%. Lille : 10,5%. Lagny sur Marne : 25%

D'autres résistent encore, mais craignent de ne pas tenir longtemps.
Selon Olivier Régis, coprésident du forum pour la gestion des villes et des collectivités territoriales: «Peu de collectivités ont décidé d'augmenter la fiscalité en 2015. Mais nous anticipons une probable hausse en 2016 et 2017»

Pause philosophique

*« L'Etat moderne
les dirige;*

Il force rarement

Il ne détruit pas

Il ne tyrannise pas

il réduit enfin

timides et incertains

Alexis de Tocqueville



it, les plie et

on agisse;

; il hébète, et

'animaux

»

Aujourd'hui, nous en sommes réduits à être les chiens du berger...

PACTE FINANCIER COMMUNAL
OBJECTIFS
2015-2020

QUELS OBJECTIFS BUDGETAIRES?

Maintenir une capacité d'autofinancement de 15% des recettes réelles de fonctionnement.

Cela permettra de **poursuivre la modernisation ou le remplacement des équipements**, afin de :

- Diminuer leur coût des services proposés
- Respecter les normes énergétiques
- Se conformer aux normes d'accessibilité
- Minimiser les nuisances des équipements

Cela permettra également de **conserver une solvabilité** suffisante pour négocier les emprunts d'équipement

QUELS OBJECTIFS BUDGETAIRES?

Diminuer les dépenses de personnel à 50% des recettes réelles de fonctionnement d'ici à 2020-2022.

Cela permettra d'améliorer notre capacité d'adaptation aux violents changements de politiques budgétaires en cours et à venir

Cela libèrera des marges de manœuvre pour poursuivre les efforts d'investissements

Cela doit permettre de diminuer à terme la pression fiscale.

limiter à leur niveau actuel ou diminuer les dépenses générales jusqu'en 2020.

QUELS OBJECTIFS BUDGETAIRES?

Conserver la maîtrise de la dette.

Le recours à la dette ne devra pas entraîner un encours dépassant 5 années de capacité d'autofinancement (environ 15 millions d'euros), afin de **conserver aux mandatures futures la capacité de conduire des projets sans alourdir la fiscalité.**

Ne pas souscrire d'emprunts en devise étrangère, ni à taux variable non capé. afin de **conserver aux mandatures futures la capacité de conduire des projets sans alourdir la fiscalité.**

Ne pas souscrire d'emprunt qui ne financerait pas un équipement précisément identifié.

Ne pas souscrire d'emprunts dont la durée de vie dépasserait celle de l'équipement financé (25 ans).

QUELS OBJECTIFS BUDGETAIRES?

Baisser la fiscalité à chaque fois que la contrainte de 15% d'autofinancement est atteinte.

L'argent excédant les objectifs fixés ne sera pas dépensé, mais restitué sous forme de baisse d'impôts en année N+1.

Rendre des comptes, par le journal municipal et les réunions publiques.

Les efforts exigés par le gouvernement seront portés par les Saint-Cyriens. Chacun d'un d'eux sera rigoureusement tenu informé des actions entreprises, des résultats obtenus et des conséquences sur l'atteinte des objectifs fixés.

PACTE FINANCIER COMMUNAL
MOYENS
2015-2020

Moyens mis en œuvre 1/2

- Conserver l'expertise d'un cabinet d'audit externe
- Non remplacement des départs à la retraite
- Sauf pour les agents les plus performants, passage à l'avancement intermédiaire pour l'ensemble du personnel
- Réorganisation des rythmes scolaires

Moyens mis en œuvre 2/2

- Augmentation des tarifs municipaux
- Suppression des subventions de fonctionnement
- Etalement dans le temps des investissements
- Augmentation des impôts locaux
- Simplification et dématérialisation de tous les processus administratifs dès que cela est légalement possible et que cela réduit les coûts

**PACTE FINANCIER COMMUNAL
PROJECTIONS
2015-2020**

PLAN BUDGETAIRE 1/2

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CAF	6 526 500	2 353 411	3 346 200	3 699 743	3 755 239	3 811 567	3 868 741
CAF (% de RRF)	23,54	9,66	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00
PROJECTION DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT Cible	21 200 000	22 000 000	22 308 000	24 664 950	25 034 924	25 410 448	25 791 605
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	27 726 500	24 353 411	25 654 200	28 364 693	28 790 163	29 222 015	29 660 346
Contributions directes (Impôts locaux)	8 534 000	8 534 000	11 128 308	15 336 409	15 453 790	15 860 934	16 257 321
Taux de réévaluation ETAT (%)			1,40	1,70	1,00	1,00	1,00
Croissance naturelle bases (%)			1,00	1,00	3,00	3,00	3,00
<i>tx reval impôts commune (%)</i>	-	-	27,9997	35,1144	- 3,2346	- 1,3654	- 1,5009
<i>tx reval tarifs commune (%)</i>	-	25,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0

PLAN BUDGETAIRE 2/2

		2015	2016	2017	2018	2019	2020
DEPENSES INVESTISSEMENT		9 000 000	9 000 000	11 000 000	9 300 000	6 000 000	4 000 000
INVESTISSEMENT REC		3 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000
INVESTISSEMENT PREVU		6 000 000	7 000 000	9 000 000	7 300 000	4 000 000	2 000 000
RESSOURCES INVESTISSEMENT		9 000 000	9 000 000	11 000 000	9 300 000	6 000 000	4 000 000
FCTVA <i>(15% de 90% DRI)</i>		336 000	1 215 000	1 215 000	1 485 000	1 255 500	810 000
EXCEDENT BRUT D'EXPL	15,00	2 353 411	3 346 200	3 699 743	3 755 239	3 811 567	3 868 741
Rmb emprunt (2002+2015...)	- 600 000	- 600 000	- 800 000	- 800 000	- 800 000	- 800 000	- 800 000
FDR + emprunt restants (11+8)	19 000 000	12 539 411	7 750 611	1 415 354	20 592	1 587 659	1 666 400
FDR + emprunt consommés		6 460 589	4 788 800	6 335 258	1 394 761	- 1 567 067	- 78 741
INTERVENTIONS <i>(5% DRI)</i>		450 000	450 000	550 000	465 000	300 000	200 000
PRODUITS DE CESSIONS					3 000 000	3 000 000	

Plan Pluriannuel d'investissement Envisagé 1/2

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Scolaire							
Pôle scolaire Bizet / Wallon	■	■	■	■			
Ecole ZAC Renard			■				
Cité des Sports/Pôle Culturel							
Gymnase ZAC RENARD + salle de sport	■	■	■	■			
Etudes nouveau TGP				■			
Démolition Gymnase GP					■		
Nouveau TGP							■
Etude annexe TGP + nouveau cinéma		■	■	■			
Démolition ancien TGP							■
Annexes (salles culturelles polyvalentes)							■

Plan Pluriannuel d'investissement Envisagé 2/2

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Petite Enfance							
Multi accueil	■	■					
Pmi Casanova		■					
RAM		■	■				
Crèche Renard				■			
Enfance							
Plaine de jeux- aménagement	■	■	■				
Plaine de jeux- bâtiment		■	■				
Associations							
Maison des associations		■	■	■			
Semart: TGO et Bâtiment			■	■	■		
Hôtel de ville							
Mise en accessibilité Hôtel de ville	■	■					

**FOCUS SUR LES ASSOCIATIONS
L'AMICALE LAÏQUE ET LE CAO**

CAO: Eléments de comparaisons

	CAO	ASFF
	Saint-Cyr l'Ecole	Fontenay le Fleury
Nb sections	15	16
Nb adhérents	1393	2200
Subvention municipale	100000	50000

L'association omnisports de Fontenay le Fleury dispose d'autant de section que le CAO,

Compte 800 adhérents de plus (+57%),

Vit avec 50% de moins de subvention municipale.

L'Amicale Laïque ne communique jamais de dossier à l'appui de ses demandes de subvention, elle indique le « trou à boucher »

discretionnaire
L'Amicale Laïque

associative et après le vote de la subvention

Amicale Laïque								
2013-2014								
	Subvention	Salaires	% dépenses	Frais structure	% dépenses	Nb d'inscrits	coût/insc	Subv/insc
Musique	120 975	176 290	58	130 235	42	459	668	264
Danse	50 557	53 907	44	68 168	56	532	229	95
Théâtre	9 028	7 353	33	14 744	67	55	402	164
Arts plastiques	17 296	22 959	52	21 022	48	101	435	171
Sports (dont plongée)	20 210	36 347	34	21 022	66	38	274	100
Formation	5 264	10 495	54	8 905	46	10	90	100
Jeux et stratégie	4 230	-	-	21 076				
Total hors quotient	227 560							
Quotient familial	24 167							
Total	251 727	307 351	48	334 171				

Le fonctionnement actuel aboutit à des frais de structure de plus de 21000 euros pour l'activité jeu de stratégie!

Gestion opaque et discrétionnaire : L'Amicale Laïque

- **Après avoir investi dans l'achat d'un camion pour déplacer le matériel, il est constaté lors du CD du 17 janvier que celui-ci est utilisé non conformément à sa destination, rendu sale et sans que le plein soit fait, au point qu'il est envisagé d'avoir recours à des locations ponctuelles.**
- **La carte bleue étant en possession du comptable et non du trésorier, un défaut de contrôle aurait permis le détournement d'argent.**
- **Actuellement, la carte bleue n'est toujours pas en possession du trésorier, mais du président, qui la confie selon les besoins ...**

Gestion opaque et discrétionnaire : L'Amicale Laïque

- L'Amicale Laïque pratique la discrimination par l'âge en licenciant un professeur dont elle reconnaît elle-même l'excellence.
- L'association a été condamnée à 8500 euros de redressement URSSAF.
- Contrairement au Tennis, l'AL (plus de 50 salariés) ne provisionne pas le coût des départs à la retraite et les traite au fil de l'eau... Au pied du mur!
- Aucun numerus clausus n'est défini pour respecter le budget voté en AG.

L'Amicale Laïque : Éléments de comparaisons, hors participations en nature (théâtre, personnel, ...)

	Amicale Laïque	Piscine	AFC	Tennis	OASIS
Statut	Association	DSP (privée)	Association	Association	Association
ETP	10,4	15,75	0	3	1
Budget (dépenses)	641 523	1 115 307	83 150	167 927	42 365
Déficit/subvention	251 727	258 498	44 200	20 516	10 192
Nb inscrits	1 777	(1755)	317	479	336
Fréquentation/an (52 semaines)	(92404)	91 271	(16484)	(24908)	(17472)

Avec un déficit subventionné, une fréquentation équivalente et une obligation de rentabilité, une DSP équilibre des dépenses 2 fois plus élevées et 50% de plus de personnel que l'Amicale Laïque.

Question : L'argent ne serait-il pas mieux investi pour les Saint-Cyriens dans une structure gérée par des professionnels, ou bien plusieurs structures plus petites donc plus agiles (AFC, Tennis, OASIS) ?

L'Amicale Laïque : Des raisons d'espérer?

- L'association a collaboré étroitement avec la commune pour la réalisation d'un festival de théâtre amateur, exemplaire dans sa documentation et sa gestion.
- **Gérer l'Amicale Laïque en fonction des exigences légales et éthiques d'aujourd'hui est possible et à sa portée!**

Demandes de subvention 2015

De l'opacité à la transparence

ASSOCIATION	SUBVENTION		
	TOTAL	DONT MAIRIE	DOCUMENTEE
Amicale Laïque	201 978,00	162 175,00	2 000,00
CAO	113 200,00	103 000,00	12 000,00
Oasis	11 150,00	10 000,00	1 500,00
Les Saint-Cyriennes (Majorettes)	4 500,00	2 500,00	4 500,00



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT



Versailles, le lundi 13 octobre 2014

Pôle Développement du Sport et Protection des Usagers
Mission Promotion et Développement de la Pratique Sportive
SPF (ANSP) n° 2004 - 2010

100 Saint-Jacques ANSP/DA
Secrétariat :
Félicité LIEGEON ☎ Ligne directe : 01.39.24.36.25
Jacqueline QUÉLIN ☎ Ligne directe : 01.39.24.36.34

OASIS

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Vous avez déposé pour l'année 2014, au titre de la part territoriale du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), une demande de financement relative aux projets que vous vous proposez de mener cette année.

J'ai le plaisir de vous faire savoir que, après instruction de votre dossier et avis favorable de la Commission territoriale, une subvention d'un montant de 1500 € sera attribuée à votre association afin de vous aider à réaliser la ou les actions suivantes :

Fédération : BOXE

- Volet sportif : 0 €
- Volet social : 1500 €

Je vous rappelle que vous devrez produire un compte rendu financier et un bilan qualitatif de cette ou ces actions si vous déposez une nouvelle demande de subvention pour la campagne du CNDS en 2015 ou, à défaut, dans les six mois à compter de la fin des actions subventionnées cette année.

Je vous prie d'agréer, Madame la présidente, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice Départementale de la Cohésion Sociale,
et par délégation,

Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE
Chef du Pôle

Développement du Sport et Protection des Usagers

- Dans le souci de permettre aux associations de disposer d'un mois de plus pour faire face, elles aussi, aux bouleversements financiers qui affectent la commune, une réunion a été organisée le 19 février dernier.
- Cette réunion présentait les enjeux et les moyens d'y faire face.
- En l'état actuel des dossiers présentés pour la subvention communale, le montant des subventions provisionnées pour l'Amicale Laïque et le CAO (150 000€) sera réparti à parts égales entre l'ensemble des coopératives scolaires de la ville et le CCAS.

Subventions aux associations

19 février 2015

Conditions d'octroi d'une subvention

Mise à jour le 01.01.2015 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) et Ministère en charge de la vie associative

1. Une association doit avoir été déclarée.
2. La subvention doit être demandée par les instances dirigeantes.
3. Elle doit concerner :
 - ✓ un projet d'intérêt général, conçu, porté et réalisé par l'association,
 - ✓ ou une action de formation des bénévoles.
4. Dans le cadre du projet, ou de l'action de formation, la subvention peut être :
 - ✓ de fonctionnement (couvrir les charges et frais divers)
 - ✓ d'investissement.

Précisions sur la notion de projet ou d'action

Précision sur la notion de projet ou d'action :

- **L'objet social d'une association ne constitue pas un projet ou une action, mais sa vocation, son objet, sa raison d'être.**
- Le CA de l'association est le garant de l'usage des fonds dont il a la responsabilité conformément à l'objet social de celle-ci.
- L'AG de l'association s'assure que le CA agit en son nom conformément à l'objet social de l'association, aux moyens des rapports moral et financier.
- L'AG de l'association valide la politique générale et les projets proposés par le CA ainsi que le budget prévisionnel afférent.

Précisions sur la notion de projet ou d'action

Un projet ou une action subventionnable doit répondre aux questions suivantes :

1. **Qui / Quoi / Pourquoi ?** (*Quel sont l'objectif et sa justification*)
2. **Comment ?** (*méthode utilisée pour atteindre l'objectif et l'évaluation du résultat*)
3. **Où ?** (...)
4. **Quand ?** (...)
5. **Combien ?** (*Moyens financiers et matériels – Budget*)
6. **Qui fait Quoi ?** (*Moyens humains – bénévoles, professionnels, partenaires*)

Le contexte municipal actuel

- Baisse des dotations de l'Etat d'au moins 400 000 euros par an jusqu'en 2019
- Augmentation des prélèvements du FPIC de 200 000 euros par an jusqu'en 2017
- Investissements soutenus à prévoir pour la réhabilitation de certains bâtiments de la ville (TGP, logements)
- Durcissement des règles éthiques quant à l'octroi de subventions (*lutte contre le clientélisme et la corruption*)

Le contexte associatif actuel

- Seules deux associations remplissent régulièrement les conditions d'octroi de subventions (Les Saint-Cyriennes et La Saint-Cyrienne).
- Une association a peu d'effort à faire pour remplir les conditions d'octroi de subventions (Tennis).
- Pour le CAO et l'Amicale Laïque et toutes les autres, l'utilisation réelle de la subvention est discrétionnaire voire opaque tout en restant conforme à l'objet social.

Objectifs poursuivis par la municipalité

- Respecter la loi et l'éthique lors de l'attribution de subvention
- Contribuer à pérenniser la vie associative en rationalisant l'offre (deux associations ayant le même objet social ne pourront pas être subventionnées simultanément)
- Contribuer à pérenniser la vie associative en déployant un « guichet municipal » visant à accompagner le(s) dirigeant(s) dans la création, la gestion ou la restructuration de son association (statuts, règlement intérieur, budget, demandes de subvention, demandes de salles et de matériel)

Mise en œuvre des objectifs

- La politique d'attribution des subventions sera mise en œuvre en 2 temps : D'abord les plus grosses associations en 2015-2016. Ensuite les autres associations.
- Pour les plus grosses associations. La subvention mensuelle existante sera reconduite jusqu'au 31 août 2015. Puis ne seront attribuées que des subventions par projet.

Mise en œuvre des objectifs

- Les associations mono-activités qui auront déposé leurs statuts d'ici au 30 juin 2015 seront prioritaires pour l'attribution des créneaux dans les infrastructures municipales.
- Les associations mono-activités qui auront déposé leurs statuts d'ici au 30 juin 2015, auront la garantie de disposer pour la saison 2015-2016 d'un montant de subvention au moins équivalent à celui de la saison précédente.
- L'action du guichet associatif sera dédiée prioritairement à la restructuration des associations existantes jusqu'au 30 juin 2015.